

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL.
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI.**



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES
CENTRES UNIVERSITAIRES RÉGIONAUX (CUR) ET DES UNIVERSITÉS.**

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP.



FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.

MÉMOIRE DE MASTER II.

**LES COMITES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE UN OUTIL DE GOUVERNANCE ET DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : CAS DU DISTRICT DE LOINGUI.**

**Directeur de Recherche : Professeur Amadou Diop,
enseignant à l'UCAD/FLSH/Dép. Géographie.**

**Une Présentation de Hortense Gisèle YELA
Année universitaire : 2012 – 2013.**

AVANT PROPOS

« ... Je reste convaincue que ces structures sont capables d'impulser une dynamique en faveur de la promotion d'un développement local durable, dans n'importe quel secteur du développement communautaire. Pour cela, la mise en place d'un mécanisme permettant l'institutionnalisation des CGDC dans la vie du village et du quartier en tant qu'organe de participation communautaire est indispensable!...»

Rosalie Kama-Niamayoua
Ministre de l'Enseignement Primaire,
Secondaire et de l'Alphabétisation

REMERCIEMENTS

J'adresse ici mes remerciements les plus sincères au Professeur Amadou Diop qui, par ses conseils et ses suggestions, m'a ouverte une fenêtre d'opportunité pour arrimer mon propos aux concepts de la gouvernance territoriale et du développement territorial.

A Monsieur Jean Pierre Banzouzi, Professeur de sociologue, qui par les échanges et les multiples informations mises à ma disposition, m'a donnée les matériaux nécessaires pour construire le pilier idéal du territoire de Louingui. Qu'il en ici soit remercié.

A mes enfants : Grace, Marc-Abel, ma petite fille chérie Zarita Maria et Junior qui dans leur silence m'ont donnée la force d'écrire.

A mon très cher ami Clément Mierassa, pour son soutien sans faille.

A mon frère Daniel Mikayoulou.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
ABREVIATIONS ET SIGLES	6
INTRODUCTION GENERALE	7
I. LA PROBLEMATIQUE	9
SECTION I.1 LE CADRE THEORIQUE	11
SECTION I.2. LE DISCOURS CONCEPTUEL	13
SECTION I.3. LES OBJECTIFS	17
SECTION I.4. LES HYPOTHESES DE TRAVAIL	17
II. L'APPROCHE METHODOLOGIQUE	18
SECTION II.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	18
SECTION II.2- LES ENQUETES QUALITATIVES	19
SECTION II.3- LE TRAITEMENT DES DONNEES	20
PREMIERE PARTIE : LE TERRITOIRE DE LOUINGUI, UN ESPACE VECU	21
CHAPITRE I : L'ESPACE GEOGRAPHIQUE DE LOUINGUI	22
SECTION I.1- LES RESSOURCES DES TERROIRS DE LOUINGUI	22
CHAPITRE II : L'IDENTITE TERRITORIALE DE LOUINGUI	26
SECTION II.1- L'IDENTITE CULTURELLE DES HABITANTS DE LOUINGUI	26
SECTION II.2- L'ORGANISATION SOCIALE DE BASE	27
SECTION II.3- LES SOLIDARITES TRADITIONNELLES	28
CHAPITRE III : LA DYNAMIQUE TERRITORIALE A TRAVERS LES CCGDC	29
SECTION III.1- LES FORMES D'ORGANISATION SOCIALE	29
SECTION III.2- LE MOUVEMENT PRE COOPERATIF	30
SECTION III.3- LE MOUVEMENT DES CGDC	33
SECTION III.4. – LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE DES CGDC DE LOUINGUI	39

DEUXIEME PARTIE : LES CGDC, UN OUTIL DE GOUVERNANCE TERRITORIALE	41
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DES COMITES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	42
SECTION I.1- LE DISPOSITIF REGLEMENTAIRE DE LA DE CENTRALISATION	43
SECTION I.2- LA POLITIQUE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION	45
SECTION I.3- L'INSTITUTIONNALISATION DES CGDC ET LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	46
SECTION I.4- LA TERRITORIALISATION DES CGDC EN CHIFFRES	49
CHAPITRE II : LES PRATIQUES DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	51
SECTION II.1- LE DIALOGUE TERRITORIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LOUINGUI	52
SECTION II.2- LES CGDC DANS LE JEU DES ACTEURS TERRITORIAUX	56
TROISIEMEPARTIE : VERS L'EMERGENCE DE LA FILIERE DE LA GRENADILLE	57
CHAPITRE I : LA CULTURE DE LA GRENADILLE	58
SECTION I.1- L'INTRODUCTION DE LA GRENADILLE.....	58
SECTION I.2- LES CARACTERISTIQUES DE LA CULTURE DE LA GRENADILLE	59
CHAPITRE II : LA FILIERE DE GRENADILLE	59
SECTION II.1- LE RESEAUX DE LA GRENADILLE.....	61
SECTION II.2.- LE DISPOSITIF DE LA FILIERE DE LA GRENADILLE	64
SECTION II.3- LE PROJET DE RELANCE DE L'ELEVAGE BOVIN ET OVIN.....	66
CONCLUSION GENERALE	67
BIBLIOGRAPHIE	69
LISTE DES TABLEAUX, DES CARTES ET DES PHOTOGRAPHIES	71
ANNEXE1.....	72
ANNEXE 2	78

ABREVIATIONS ET SIGLES

AGR : Activités génératrices de revenus

APEEC : Association des parents d'élèves et étudiants congolais

APE : Association des parents d'élèves

CGDC : Comité de Gestion et de Développement communautaire

IDA : Association Internationale pour le Développement

EPT : Éducation Pour Tous

CAPPED :

CDS : Comité Départemental de Sélection

CDL : Comité de Développement local

MEPSA : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Chargé de l'Alphabétisation

MID : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

RDC : République Démocratique du Congo

PDE : Plan de Développement de l'Ecole

PDR : Politique de développement rural intégré

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRAEBASE : Projet d'Appui à l'Education de Base

PFB : Projet Fruitier de Boko

SNU : Système des Nations Unies

SPL : Système de Production Local

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UPGL : Union des producteurs de la grenadille de Louingui

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La démocratie représentative à travers les élections législatives, ou locales organisées ces dix (10) dernières années, a été un échec, à cause du faible taux de participation des populations. L'indifférence et la passivité des populations constatées face aux choix décisifs susceptibles d'influencer leur devenir et au manque de légitimité des institutions étatiques, a suscité une prise de conscience des acteurs à aborder la participation comme principe de bonne gouvernance. Cela, à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale du pays. Elle est rendue possible par l'instauration d'une démocratie participative qui est un mode de gouvernance locale qui favorise la prise de décision.

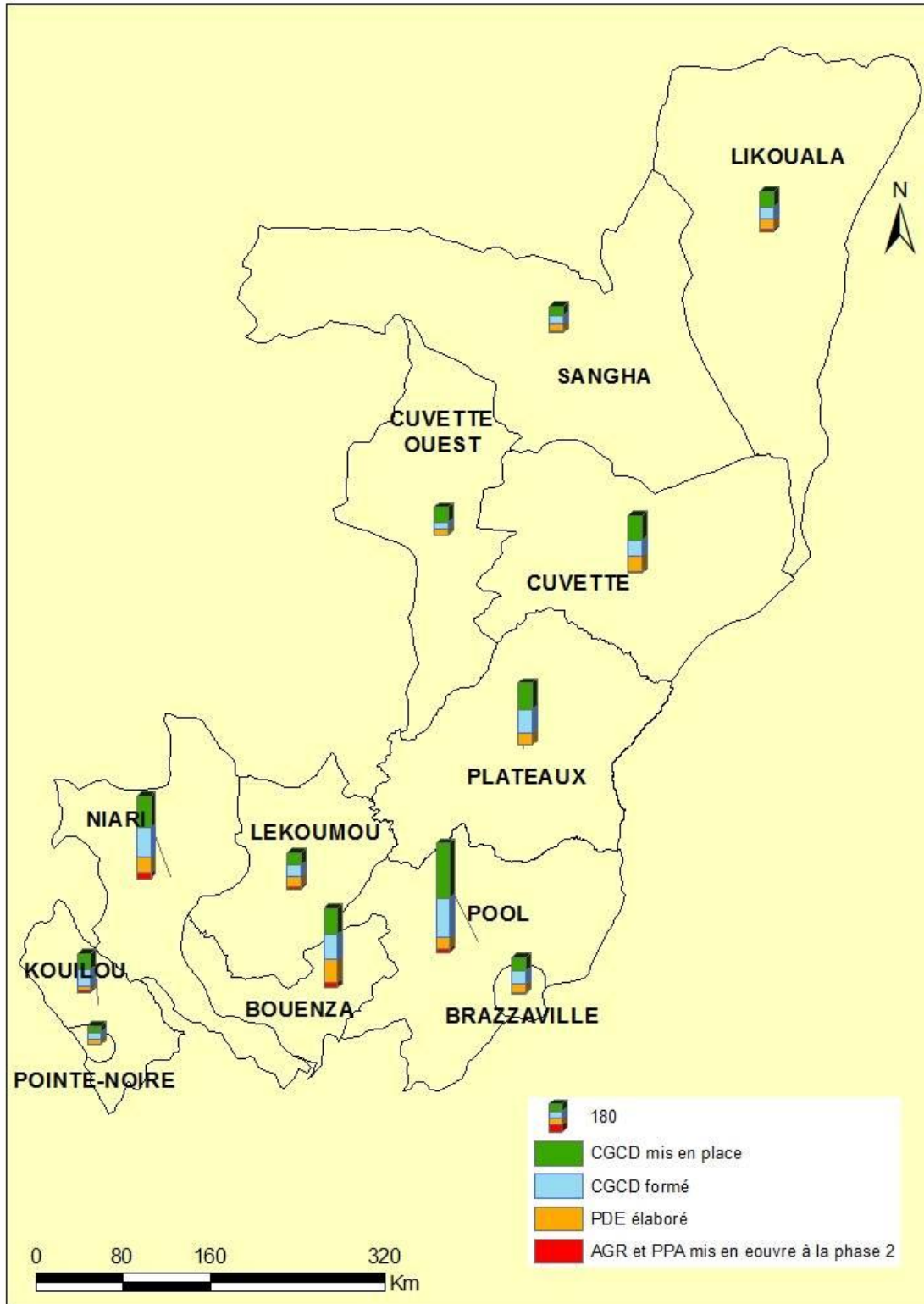
Cette volonté politique de bâtir une nation avec tous les fils du pays, et à partir de leurs territoires n'est pas récente au Congo. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2008 -2011) a préconisé la promotion des organes de la démocratie participative pour corriger la faible implication des communautés de base au développement communautaire et local. Cette orientation a été traduite dans les faits en capitalisant les résultats du PRAEBASE. En effet, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA), en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) et le PNUD ont proposé l'institutionnalisation des CGDC comme relais pour la mobilisation des populations aux initiatives à la base. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation voulait résoudre à la fois le vide juridique existant entre les organes de la démocratie représentative et les organes de la démocratie participative, mais aussi, réduire la duplication des organes communautaires créés pour et par chaque projet/programme initié au Congo.

Ces efforts ont abouti à l'institutionnalisation des CGDC comme organe de promotion de la participation de la communauté de base au développement local, par décret présidentiel N° 2013-280 du 25 juin 2013.

Le Gouvernement congolais a élaboré, après la DSRP, le Plan National de Développement du Congo (PNDC) 2012-2016 et son outil opérationnel : le Document de Stratégie de la Croissance de l'Emploi et de Réduction de la Pauvreté (DSCERP). Il a retenu la gouvernance sous tous ses aspects comme le socle du développement économique et social. Il s'est fixé pour objectif général de bâtir la nation congolaise, à partir des fondamentaux sur la démocratie participative, la décentralisation et la gouvernance locale. Cette orientation, qui s'inscrit dans la continuité, est une opportunité pour approfondir la pratique de la démocratie participative par la mise à échelle des CGDC, comme outil de la consolidation de la gouvernance et du développement territorial.

L'institutionnalisation des CGDC qui se traduit par leur intégration dans le dispositif réglementaire de la décentralisation au Congo ne constitue point une fin en soi. Mais elle augure une nouvelle phase programmatique qui peut contribuer à l'émergence des villages et des quartiers, premier échelon territorial au Congo, par le dialogue et la coopération entre acteurs en vue de la création des richesses et des économies locales.

Carte N° 1 : Le maillage des CGDC sur le territoire congolais



Source : Résultats de l'étude. Janvier 2014.

I. LA PROBLÉMATIQUE

SECTION 1- LE CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION

Le développement durable, défini comme un processus de transformation sociale, exige que les communautés s'organisent, s'impliquent pleinement à tous les niveaux, et que l'on respecte leurs décisions. C'est ainsi que l'on recourt à présent au principe de proposer des politiques de développement en fonction de la demande et non de l'offre. Cela se fait au moyen des méthodes participatives qui permettent de : (i) amener ces communautés à une rupture pour parvenir à un changement souhaité ; (ii) habiliter les bénéficiaires à devenir des acteurs du changement plutôt que des bénéficiaires passifs des interventions ; (iii) s'approprier véritablement des acquis des interventions du développement par le biais des mécanismes qui suscitent la réflexion, le dialogue, la décision et l'action.

Ces exigences qui constituent des défis à relever, passent nécessairement par la transformation de l'homme et exigent que l'on investisse sur lui.

Pour aborder cette étude, la porte d'entrée retenue est la participation, ses mécanismes et ses organes requis pour arriver à une réelle gouvernance multi échelle, qui soit porteuse de changement des conditions de vie, et capable de faire émerger les territoires vécus par ses acteurs. Il a donc été jugé utile de présenter comment le concept de la participation et les organes de participation, les Comités de Gestion et de Développement Communautaire CGDC, ont été abordés au Congo Brazzaville.

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, les modèles économiques expérimentés, quoique pertinents, se sont soldés par des échecs. Le développement économique de notre pays ne cesse d'être repensé face à une pauvreté récurrente des populations et des potentialités considérables.

En effet, les interventions de politique de développement qui ont prévalu jusqu'en 2000, ont été dictées selon l'approche de l'Etat providence et interventionniste. Il s'en est suivi que les résultats espérés n'ont pas été atteints.

Cela peut se vérifier avec l'expérience des villages centres déclinée comme action stratégique du plan quinquennal 1986-1990. Elle a été un modèle louable de l'action créatrice des masses. Actuellement, il n'en reste qu'un souvenir vivace dans la mémoire collective : quelques traces d'infrastructures dégradées, des zones ou des spéculations agricoles disparues. Les raisons suivantes expliquent ce phénomène : (i) les bénéficiaires ne se sont pas appropriés de cette politique de développement rural intégré afin de pérenniser les acquis ; (ii) le manque de stratégies qui pouvait développer les actions et les inscrire dans la continuité (la durabilité des projets) ; (iii) les communautés base ou la société civile de manière globale, n'étaient pas organisées, formées pour pouvoir anticiper sur les changements conjoncturels.

Il en est de même de la politique sectorielle sur l'éducation. Elle a été gérée jusqu'en 1981 par l'administration centrale. Les communautés de base n'étaient pas associées à cette gestion.

Les contre-performances présentées par cette politique ont permis de mettre en place en 1980 un premier outil de gestion communautaire de l'école qui était l'Association des Parents d'Élèves (APE). Elle n'a malheureusement pas réglé les préoccupations de l'école. Au niveau de l'Administration locale et des collectivités locales, le transfert des compétences et l'application de la loi sur la décentralisation en 1973 n'ont pas permis de garantir une meilleure implication des communautés de base à la gestion de l'école.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Éducation, le Gouvernement congolais, la Banque Mondiale et le PNUD ont lancé en 2004 le Projet d'appui à l'éducation de Base (PRAEBASE) afin de répondre à la faible participation des communautés au développement de l'école. Une approche de participation communautaire à la gestion de l'école basée sur le concept des Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC) a été modélisée.

Après quatre (4) années de mise en œuvre, de 2005 à 2009, ce projet a enregistré des résultats performants en termes beaucoup plus quantitatif que qualitatif. Parmi ses acquis, figurent le maillage spatial d'environ 1700 CGDC sur l'ensemble du territoire congolais ; la remise en état de 1.028 salles de classes sous le leadership des CGDC. L'impact de cette expérience a été l'amélioration des ratios élèves/maîtres (de 1/100 à 1/40) ; élèves tables bancs (1/4 à 1/2) ; l'apprentissage à la définition des besoins ; et le rôle de Maître d'œuvre attribué au CGDC.

Au terme du projet, une évaluation des Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC) a été réalisée afin de tirer les leçons de cette expérience, et d'envisager les perspectives de développement des CGDC. Devant ces résultats encourageants, toutes les parties prenantes à ce projet (PNUD, MEPSA & IDA) ont conclu que les responsabilités initialement assignées au CGDC dans le seul domaine du développement des écoles pouvaient être désormais élargies à d'autres domaines du développement local/territorial.

Une réflexion sur l'appropriation de ces organes, en vue de leur pérennisation, a été menée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA) et le PNUD. Elle a abouti à l'élaboration d'un document de stratégie sur les CGDC, validé le 26 octobre 2009 par l'Atelier National de validation du Document de stratégie sur les CGDC. Ce dernier comprenait deux axes stratégiques d'intervention : (i) l'institutionnalisation des CGDC comme organe de la démocratie participative impliqué dans le développement local ; (ii) et le développement des capacités des CGDC visant à les rendre aptes à assumer leurs nouvelles missions.

Les efforts des parties prenantes, au cours de la phase transitoire (2010-2013) ont abouti à la promulgation du décret portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Gestion et de Développement Communautaire comme organe de promotion de la participation de la population au développement local.

L'institutionnalisation des CGDC est un acte de reconnaissance de l'Etat envers ce segment de la société civile, établi désormais comme acteur dans la gestion des affaires locales à l'échelon de base du territoire.

Sur 1700 CGDC disséminés à travers le territoire congolais, 19 CGDC du district de Louingui vont être le phénomène à observer de cette étude. Ils ont été choisis à cause d'une dynamique sociale dont ils sont porteurs. Elle se traduit par une pro activité et une capacité d'organisation et d'innovation qui ont abouti à la création des espaces de dialogue et d'un modèle de production locale en cours à partir de la valorisation des ressources du terroir, qui est la grenadille.

SECTION I.1- LE CADRE THÉORIQUE

Cette problématique s'inscrit autour du débat théorique sur la gouvernance territoriale et le développement territorial. Les deux (2) thèmes sont extrêmement liés. Ils s'intègrent dans cette nouvelle perception qui permet d'aborder la question du local ou devenir des territoires face à un environnement mondial qui fluctue du local au global. Les modèles de développement socio-économique et spatiaux qui ont résulté de cette nouvelle approche donne lieu à la territorialisation de l'action publique,¹ prenant le pas sur l'aménagement du territoire et les modes de gouvernement classiques et coercitifs.

L'économiste B. Pecqueur (2008) affirme que *«L'économie mondiale se territorialisant, il n'y a donc pas de contradiction entre le global et le local à ce niveau. Les ressources différenciées peuvent prendre parfois des formes inattendues. Le tout est de savoir trouver la bonne articulation entre le local et le global»*. Christel Alvergne, (2008) conclue que *«... pour s'en sortir au niveau global, il faut savoir s'organiser au niveau local, et valoriser ce que l'on possède en propre»*.

Au centre de cette problématique intervient le local ou le territoire aux multiples dimensions à gouverner. « Le territoire est la portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux » (Le Berre, 1992). Il est de plus en plus perçu comme un système complexe construit et approprié par les acteurs et un objet de territorialisation des pouvoirs publics. C'est le cas de figure de certains *«territoires intelligents ou les districts industriels »* cités comme modèles de production locaux adaptés à une nouvelle forme de gouvernance territoriale.

Les auteurs Leloup F. , Moyart L. et Pecqueur (1) appréhendent la gouvernance territoriale *«comme le nouveau mode de coordination territoriale et le nouveau rôle des pouvoirs publics institutionnels qui reposent à la fois sur le réseau et sur les flux ... Ces flux sont des informations créées et maîtrisées «par une stratégie commune dues à l'existence d'un territoire, marquée au double processus d'identification d'un problème partagé et la visée d'une recherche de solution par des acteurs qui se connaissent»*.

Selon Claude Courlet (2008), la théorie de la gouvernance territoriale «s'adosse à la théorie de la gouvernance locale qui rend compte de la recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale et d'une conception moderne du management local transcendant des politiques sectorielles». Christel Alvergne, en parlant des chemins de la gouvernance locale en Afrique de l'Ouest et du Centre, avance que : *« la très forte croissance démographique qu'a connu le continent depuis la décolonisation induit d'autres formes de*

(1) Voir Fabienne Leloup et al. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », Géographie, économie, société 4/2005 (Vol. 7), p. 321-332.

politiques publiques, qui prennent plus en compte les dynamiques locales, et qui permettent l'émergence d'un regard différent sur le potentiel des territoires, permettant aux habitants de le valoriser et d'en faire des outils de développement»².

De ce point de vue, l'une des modalités pratiques de régulation des échanges ou des flux entre tous ses acteurs locaux est la contractualisation à partir de laquelle ils s'engagent au nom du territoire à réaliser les projets du territoire. Ces modalités peuvent aussi prendre la forme d'une mutualisation des ressources à travers l'intercommunalité. Mais toutes ces modalités trouvent un réel ancrage dans le cadre de la décentralisation qui renforce l'autonomie des collectivités territoriales.

On ne saurait parler de gouvernance territoriale sans parler de gouvernance ou de la bonne gouvernance. Pour cela, on s'appesantira sur la pensée des Nations Unies sur la bonne gouvernance qui s'inscrit dans un cadre néo libéral de victoire de la liberté sur la soumission.

Le point nodal de la bonne gouvernance est la démocratie avec ses trois (3) piliers qui sont la liberté, la justice et l'égalité. La libre expression est régulée dans les espaces appropriés de dialogue. Ces piliers de la démocratie, dans la pratique, ont donné lieu aux principes de la bonne gouvernance qui sont : la participation, le dialogue, la représentativité, la redevabilité, la transparence, l'inclusion et la dimension genre. Le champ d'exercice est l'Etat central qui partage le pouvoir aux collectivités territoriales en mode décentralisé.

De plus en plus la bonne gouvernance repose sur la notion gouvernance démocratique qui est déclinée dans les autres secteurs de la vie d'un pays. On parle ainsi de la gouvernance politique, économique, urbaine, foncière, locale et territoriale etc. Pour les Nations Unies, le développement d'un pays passe d'abord par l'instauration d'une bonne gouvernance politique qui se mesure par l'organisation des élections libres et transparentes. Cette pratique, déclinée aux échelons local et territorial et dans tous les secteurs, va être exercée par tous les acteurs à partir des principes clés de bonne gouvernance.

Notre point de vue sur ces différents apports théoriques autour de la gouvernance territoriale est qu'ils se complètent. Il devient alors possible de cerner les multiples facettes de la gouvernance territoriale.

Cependant leur pertinence réside dans le fait qu'elle permet d'appréhender le but de la gouvernance territoriale qui est de créer des conditions permmissibles et institutionnelles pour «bouster» le développement territorial.

Le développement territorial s'adosse au développement local, une approche de développement qui a pris forme avec la théorie du développement endogène annoncée par John Friedmann et Walter Stöhr dans les années 1970. Ces derniers conçoivent le développement local comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes.

De ce fait, chaque territoire, en valorisation sa culture et ses ressources locales, peut déclencher les dynamiques socio-économiques, façonner le développement par sa capacité d'organisation, et affronter la concurrence sur le marché interrégional et mondial.

² Claude Courlet (2008) p.15

Pour Bernard Vachon, les fondements idéologiques du développement local se résument en une « *façon de penser* », en « *un processus dynamique alimenté par des attitudes et des comportements axés sur l'action* » et « *une stratégie dans laquelle les acteurs sont les bénéficiaires* ». Par conséquent, « *le développement local doit trouver dans le territoire un terreau bénéfique fondé sur la préexistence de solidarités locales* »³. Il poursuit en affirmant que le développement local est perçu comme « *un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien – être de tous* ».

Cette dynamique sociale n'est autre que le substrat de la dimension idéale du territoire. Elle suppose la prise en compte des données socio anthropologiques qui fonde le système social d'un territoire, et qui permettent de connaître les mécanismes de décision locaux sur l'innovation, le réseau de diffusion de l'information, la connaissance de soi, la culture et le fonctionnement de la société. L'importance de « *la prise de décision renvoie autant à des motivations, des valeurs, une histoire personnelle qui sont de l'ordre de l'irrationnel qu'à des raisons calculées et conscientes. La difficulté de faire passer une innovation ne tient pas seulement d'une reconnaissance de l'autre, mais aussi d'une méconnaissance de sa propre culture, de son propre comportement, de la part du «non logique» qui est en nous* »⁴. Beaucoup d'auteurs pensent que ces facteurs socio anthropologiques, maintes fois éludés, expliquent les pesanteurs de l'émergence du développement local constatées, notamment en Afrique.

L'économiste Bernard Pecqueur, dans ses travaux sur le développement local, appréhende, quant à lui, la gouvernance locale comme « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de régulation. Et que tous les efforts de régulation devraient converger vers la production d'un développement endogène produit et porté par des acteurs locaux* »⁵.

De ce point de vue, le développement local a capitalisé les acquis de l'aménagement du territoire en prenant en compte les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers du développement durable/territorial.

A ce propos du développement territorial Pecqueur précise qu'il « *n'est pas non plus un modèle alternatif au développement tout court* ». Mais il doit être compris comme « *une attitude des acteurs dans les stratégies de développement, qui consiste à chercher des potentialités qui n'existeraient pas, ou plutôt, qui seraient présentes pour la plupart de temps, mais ignorées de tous, ou de la majorité* »⁶.

Le développement territorial consiste donc de rendre les territoires attractifs et compétitifs par des acteurs qui ont la capacité mettre en valeur ces potentialités de manière durable, de créer des économies d'échelle, des externalités et de se positionner sur le marché mondial.

³ Cité F, Tesson dans Développement local. Définitions et point de vue. 2006. p.5.

⁴ Dominique Desjeux: «Stratégie paysannes en Afrique Noire. Le Congo. L'Harmattan.1987.p.15

⁵ Pierre-Yves GUIHENEUF. La démocratie participative à l'échelle régionale : une voie pour sortir de la proximité? Expériences des régions Poitou-Charentes, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais en matière de participation des citoyens. Institut de la Concertation.

⁶ (id).

SECTION I.2- LE DÉBAT CONCEPTUEL

En prenant comme porte d'entrée les CGDC du district de Louingui, intégrés dans le dispositif de la décentralisation, nous voulons observer une remontée des bases, une dynamique territoriale impulsée par des formes d'organisation qui continuent à se structurer, à conforter leur responsabilité, et qui ont perçu la nécessité de nouer des partenariats avec d'autres catégories d'acteurs pour gagner ensemble.

Or la décentralisation qui se définit comme le transfert de compétences dévolues à l'Etat vers les collectivités locales autorise la régulation de cette dynamique spatiale et organisationnelle.

Et sur ce point, Pecqueur, a affirmé « *qu'une politique de décentralisation avait besoin, pour réussir, d'un Etat en bon état, et non pas d'un Etat qui se désengage et faiblit* », déclarant même que « *les pays où les politiques de décentralisation ne réussissent pas sont ceux où l'Etat est faible. Et que « son intérêt est d'opérationnaliser le développement local, de donner la chance aux territoires de produire leur développement en contribuant à la hausse de la croissance économique locale et nationale, à l'amélioration des conditions de vie* »⁷ et in finé, pour converger vers le développement territorial.

Le nouveau rôle de l'Etat reste le pilotage et la coordination des réseaux d'acteurs de plus en plus denses, dont les membres participent aux projets du territoire, chacun, selon ses intérêts propres.

Le petit Robert définit la participation comme le simple fait de « *prendre part* » à une activité sociale.

L'Institut Renaudot abondant dans le même sens ajoute un autre contenu à la définition de la participation qui est selon lui « *un processus relativement lent par lequel la communauté, à travers ses formes d'organisation, change la distribution du pouvoir. En effet, le pouvoir est au cœur de la participation communautaire. La participation est synonyme de partage du pouvoir, d'échange de savoir. Elle suppose l'accès illimité d'informations sur la vie de la localité alors que des rapports de pouvoir bloquent l'échange et la communication, et conduisent à des situations d'incompréhension mutuelle et de soumission de la population aux professionnels* » (1).

A notre avis, la participation consiste à adhérer à une vision partagée qui se traduit par une responsabilisation des membres de la communauté conduisant à la prise de décision en commun, à une responsabilisation des populations dans la gestion de leur quotidien en valorisant leur capacité à choisir, réaliser et évaluer les actions pour eux-mêmes.

Elle consiste également à gérer des logiques conflictuelles inhérentes à toute vie de groupe. La dynamique de réseaux d'acteurs est dépassée par l'échange des savoirs, les pratiques de la négociation et la reconnaissance mutuelle. Ces pratiques des ponts qui permettent de passer de la logique conflictuelle à une démarche de coopération. Il s'agit ici de l'expression de la démocratie participative qui est un mode de gouvernance locale qui favorise le dialogue et la prise de décision.

⁷ (ibid)

Luc Joël Grégoire et al. 2005 définissent la démocratie participative comme « *une offre des pouvoirs locaux des mécanismes institutionnels pour favoriser une plus grande participation des citoyens à la décision sur les affaires publiques* ». Le développement des pratiques participatives requiert pour le pouvoir local de créer des mécanismes intentionnels qui garantissent ces formes de participation.

De notre point de vue, quand les populations sont motivées, mobilisées, et participent à la gestion des affaires, l'Etat est plus fort, la nation prospère car sa population est solidaire et entreprenante autour des valeurs communes.

Au cœur de la participation existent des acteurs qui se déploient dans un territoire précis, pour prendre part à des actions communes. Ils sont motivés par un sentiment d'appartenance cimenté sur des valeurs partagées qui aboutissent à une citoyenneté.

Selon Claude Neuschwander «*est acteur, celui qui a la capacité et la volonté de prendre des initiatives pour faire évoluer l'organisme ou le groupe auquel il appartient. A contrario, le figurant assure la résistance aux changements*». Il poursuit que « *l'acteur est celui qui s'investit dans l'action, soutient les ruptures et organise le changement*⁸ ».

Quant à Paolo Groppo, il définit les acteurs comme «*l'entrée clé pour faciliter l'identification des enjeux dans une zone donnée du territoire et, à travers leur histoire, pour aider à comprendre leurs cause*». Il poursuit que parmi ces acteurs figurent «*les acteurs influents ou ceux qui sont affectés par les relations de pouvoir ou rapports de force en présence. Le terme «pouvoir» sous-entend la capacité d'un acteur d'influencer un autre acteur à faire quelque chose. Les ressources de pouvoir sont la compétence et le contrôle des autres*»⁹.

Une thèse de Vaivre, 2001 sur le concept d'acteurs a distingué, deux catégories d'organisation dans le système d'acteurs qui sont :

- les organisations politiques évoluant dans la sphère politique, forme d'encadrement de l'action collective et individuelle ;
- les organisations sociales rattachées à la sphère des relations économiques, culturelles et sociales constituées par les associations, les organismes consulaires, les entreprises, etc.

Au sein de ces deux catégories d'organisation, les acteurs sont interdépendants ; ils coopèrent, mais poursuivent également des intérêts divergents (stratégies d'acteurs), souvent même contradictoires... Pouvoir et organisation sont ainsi indissolublement liés ... »¹⁰.

Pour comprendre comment l'acteur est au centre du territoire, Le Berre (1992) définit «*Le territoire comme la portion de la surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux* ». Il recouvre en cela plusieurs facettes : la réalité matérielle ou physique du territoire correspondant à l'espace géographique ; la réalité sociale ou idéale correspondant aux systèmes de représentations que les acteurs ont de leur environnement et qui guident la société ; et la réalité organisationnelle qui se réfère aux interrelations multiples entre les acteurs qui décident, perçoivent, s'opposent

⁸ Carmen Bach. Institut Théophraste Renaudot. 2011. p.15

⁹ Voir Carmen Bach. Institut Théophraste Renaudot. 2011.

¹⁰ Cité par Alexandre Moine. Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes rencontres de Théo Quant, Janvier 2005. p. 5

souvent dans les stratégies de mise en œuvre, trouvent des compromis, travaillent ensemble et agissent dans l'espace.

Cette dernière réalité est essentielle, déclare Bernard Débarbieux car « *le monde est institué par les individus en fonction de leurs actions et de leurs intentions* »¹¹. P. d'Aquino souligne que « *la référence du territoire n'est alors pas dans sa limite, mais dans la proximité spatiale* »¹² d'un réseau extrêmement dense.

Même si G. Pinchemel met en exergue le rôle de l'Etat qui « *contrôle, maintient son intégrité ... exerce une autorité, une compétence sur le territoire comme champ d'application du pouvoir* »¹³ ; il faut désormais tenir compte, des pouvoirs exercés par les autres « *réseaux d'acteurs qui se multiplient, se complexifient, se territorialisent, selon Débarbieux. Il conclut que «les performances d'un territoire s'apprécient selon les types de relations qui se déploient entre les acteurs en relations de proximité, de confiance»*¹⁴. La construction des territoires dépend donc d'un mode de gouvernement apte à réguler les réseaux d'acteurs de différents secteurs public ou privé et à coordonner leurs actions. Une gouvernance qui va se caractériser par la recherche perpétuelle de compromis locaux.

La pensée des Nations Unies formulée par Grégoire et al. (2005) p. 85 est que la gouvernance locale doit être appliquée à tous les niveaux, dans un territoire donné. Ils définissent le concept de gouvernance locale comme « *l'exercice du pouvoir au niveau local. Un mode de coordination qui vise à donner aux citoyens le pouvoir de voter, d'être une force de mobilisation capable de participer et de prendre des décisions pour la gestion de leur communauté*».

Pour les Nations Unies : « *Dans une gouvernance locale, l'Etat et les citoyens ont chacun des rôles bien déterminés. Le rôle de l'Etat est d'accorder son concours financier aux collectivités locales par le biais des organes financiers, sous forme de dotation globale, de transfert des impôts ; Bref, de créer des conditions de développement pour assurer le bien-être des citoyens. En revanche, le rôle des citoyens est de se mobiliser en prenant des initiatives pour créer du travail, de se prendre en charge de préserver le bien communautaire*». Une bonne gouvernance locale, favorisée dans le cadre institutionnel de la décentralisation, doit retenir et appliquer un certain nombre de principe pour produire le développement local.

Pour opérationnaliser le développement local, F. Tesson (2006) p.6. se réfère à quatre (4) conditions clés requises : (i) *l'ancrage territoriale des démarches de développement local compris ici comme le dépassement des logiques sectorielles plus que comme une circonscription spatiale de la décision. Le territoire est ici un moyen et non une fin ; (ii) le processus d'intégration est la question cruciale de la place du sujet au sein de la société. Elle revêt des formes multiples : mobilisation locale, implication, citoyenneté ; (iii) la prise en compte des dimensions culturelles. Le développement local passe par le repérage d'un système de valeurs, de croyances, de représentations qui doivent agir comme des filtres pour la mise en place des actions sur le territoire ; (iv) l'adoption d'un mode de pensée complexe. Il s'agit ici de développer des modes d'apprentissage.*

¹¹ (id)

¹² (id)

¹³ Cité par F. Tesson (2006) p. 6.

¹⁴ (ibid)

Cette approche conceptuelle de F. Tesson, sur le développement local, est porteuse de germes ou des matériaux conceptuels sur le développement territorial, qui, à notre humble avis, est la phase la plus évoluée du local.

Le concept du développement territorial met au centre le territoire. Chaque territoire est unique. Il peut se façonner dans des contextes particuliers où les facteurs historiques, culturels, sociaux, politiques varient selon les avantages comparatifs et compétitifs de chaque territoire, selon le degré d'innovation des acteurs qui s'appuient sur leurs savoir-faire, le niveau de gestion de ses ressources, la capacité de réguler l'administration locale, de coordonner les partenariats entre les différentes instances.

Le développement territorial, d'après Bernadette Schumacker (2010) «*est de rendre attractif et compétitif un territoire en le positionnant sur la concurrence mondiale, avec un effort de valorisation des ressources du territoire, en combinant les préoccupations sociales, économiques et environnementales et spatiales*».

Ce cadre théorique sur la gouvernance territoriale et le développement territorial et les thématiques qui en découlent, est le fil conducteur qui orientera notre propos. Il offre à la présente étude, un cadre d'analyse permettant de caractériser les éléments de la territorialité de Loungui, en examinant le rôle joué par les CGDC dans l'émergence de la gouvernance territoriale et des initiatives de développement du district.

En effet, dans le cadre de cette étude, les acteurs sont les CGDC, qui dans l'exercice de leurs missions, tissent des relations avec les autres formes d'organisation existant dans le district de Loungui pour lancer des initiatives de production. Cependant, pour apprécier le rôle des CGDC comme acteurs impliqués dans le processus de la consolidation de la gouvernance et du développement territorial et atteindre nos objectifs de recherche, nous tenterons de répondre à certains questionnements.

Les dispositions du décret N° 180 – 2013 du 25 juin 2013 a conféré aux CGDC statut d'organe de promotion de la participation des populations au développement local :

- Le nouveau statut d'utilité publique des CGDC de Loungui, constitue –t-il un outil de la gouvernance territoriale et du développement territorial ?
- La dynamique sociale impulsée par les CGDC est –elle une condition de l'émergence d'une intelligence territoriale ?
- Les initiatives des CGDC sur la grenadille et la relance la filière des petits ruminants sont –elles des indicateurs d'un entrepreneuriat rural ou urbain capable de créer de la valeur ajoutée et soutenir la croissance locale ?

La ligne directrice de cette étude est d'examiner la dynamique territoriale impulsée par les CGDC et le jeu des acteurs capable d'être un levier pour l'émergence d'une gouvernance territoriale et d'une intelligence territoriale, facteur de développement territorial.

SECTION I.3- L'OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de cette étude est d'analyser le nouveau statut des CGDC de Loungui, comme un outil de gouvernance et du développement territoriale.

SECTION I.4- LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'étude se fixe d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- analyser la dynamique territoriale à travers les CGDC qui favorise l'émergence d'une intelligence territoriale ;
- examiner le nouveau statut d'utilité publique des CGDC de Louingui qui les érige au rang des acteurs de la gouvernance territoriale ;
- analyser le système de production locale à petite échelle sur la filière de la grenadille.

SECTION I.5- LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Afin d'atteindre les objectifs visés, les hypothèses de travail envisagées sont les suivantes :

- La dynamique territoriale à travers les CGDC de Louingui crée les bases d'une intelligence territoriale ;
- Le nouveau statut d'organe de la démocratie participative consacre les CGDC de Louingui comme outil de la gouvernance territoriale ;
- La filière de la grenadille favorise l'émergence d'un système de production locale adaptée qui va rendre attractif et compétitif le district de Louingui.

II. L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Introduction

Ce document est le fruit d'une recherche axée sur trois (3) points essentiels : la revue documentaire qui a permis de recueillir des outils d'analyse pour mener cette étude. Ensuite une enquête qualitative menée à collecter des informations complémentaires afin de caractériser le territoire, les acteurs, les formes de régulation territoriale et le système de production locale. Enfin, le traitement des résultats a porté sur l'analyse des hypothèses de travail.

SECTION I.3- LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire rendue possible par l'accès aux bibliothèques et aux centres de documentation en ligne a permis d'identifier les auteurs, les ouvrages les plus importants et les outils d'analyse théorique et conceptuelle qui ont contribué à mieux recadrer cette étude.

Fabienne LELOUP, Laurence MOYART et Bernard PECQUEUR dans «La gouvernance» Lavoisier. *Géographie Économie Société*. 2005/4 – Vol.7. Ces auteurs ont développé la notion de gouvernance appliquée aux dynamiques territoriales. Le territoire devient une émanation d'acteurs publics ou privés dont les actions de coordination ne peuvent être réduites à une politique publique mais à une action publique. Le second paragraphe explicite la notion de gouvernance territoriale qui se distingue de celle des économistes institutionnalistes comme O. E. Williamson, par le fait qu'elle dépasse la seule dimension de la firme, et montre les relations entre les différents acteurs qui concourent à la production d'un espace donné. Ils ont montré que le territoire et la gouvernance sont des notions en mouvement dans une théorie de la globalisation qui génère cette dynamique.

Jean Pierre GILLY, Jacques PERAT. *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale*. Cahier n 2003- 5. Groupement de Recherches Économiques et Sociales. Université Montesquieu – Bordeaux 4. Université des Sciences Sociales Toulouse 1. Mai 2003. Ce texte est centré sur la problématique de développement local analysée non pas selon une vision endogène mais, au contraire, selon une conception du territoire ouvert sur un environnement économique et institutionnel (nation et/ international). Une telle conception met l'accent sur les articulations aussi bien économiques qu'institutionnelles, entre dynamique territoriale et dynamique globale, entre les modalités d'exercice et de transmission de pouvoirs et/ou de l'autorité.

Luc Joël GREGOIRE, ABOUDOULAYE Racine KANE, Albérie KACOU. *L'Afrique et les défis de la gouvernance*. Programme des Nations Unies Pour le Développement. MAISONNEUVES & LAROSE. 2005. 862 p. Cet ouvrage traite de l'amélioration de la gouvernance démocratique, la progression sensible des alternances pacifiques, l'arrivée de nouveaux leaders en Afrique. Les efforts entrepris en matière de réformes politiques et économiques ont permis à l'Afrique d'arriver dans une nouvelle ère où le changement démocratique est devenue la règle, même s'il demeure des poches d'instabilité. Et les actions conduites par les leaders africains eux-mêmes, avec l'appui de la communauté internationale, ont contribué à réduire la portée et la durée des conflits, à améliorer la

croissance économique et l'intensification des réformes en faveur du processus de décentralisation et de la lutte contre la pauvreté.

Les auteurs Guy BOUELLE, Catherine GUY et Bernadette MERENNE SCHOUMAKER dans «Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats» 2010. 282 p.

Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire et du développement local a été abordé sous le concept du développement territorial. Celui – ci a pour but de rendre attractifs et compétitifs des territoires et de les rendre capables d'être compétitifs sur le marché international avec un effort accru de valorisation des ressources territoriales, grâce aux rôles croissants des acteurs et la prise en compte des dimensions économique et sociale.

A titre d'exemple, l'Union Européenne a évolué vers la mise en coopération des territoires des pays, en évaluant les différentes échelles de développement territorial régularisées par une gouvernance multi niveaux et une territorialisation accrue des politiques.

L'approche théorique du développement territorial est présentée avec les principes, les outils, les indicateurs et les modèles spatiaux comme les agglomérations d'entreprises.

Claude COURLET : L'économie territoriale. Presse Universitaire de Grenoble. 2008. 136 p. Il aborde la territorialité à partir des résultats sur les districts industriels, les Systèmes de Production locaux, les milieux innovateurs, les régions apprenantes, convergence pour fonder le territoire constitué d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux et dynamiques. Le territoire devient le lieu privilégié pour organiser et créer des richesses autour de la question de la compétitivité territoriale qui apparaît comme le fondement du bien-être économique et social des régions et des villes.

Pour les pays en développement, l'avenir est dans l'approche endogène avec les SPL à petite échelle, par l'utilisation et la valorisation des savoir –faire locaux. Le territoire joue un rôle essentiel dans le démarrage du développement, considéré lui-même comme un processus long et continu des facteurs historiques enracinés dans la réalité sociale locale.

SECTION I.4- LES ENQUETES QUALITATIVES

Les enquêtes qualitatives ont porté sur la collecte des informations à l'aide des outils participatifs afin de déterminer les principales organisations qui interviennent dans la localité ; et pour identifier les ressources connues des habitants.

Pour la collecte de ces informations, douze (12) CGDC sur les dix-neuf (19) CGDC que compte le district de Louingui, ont été retenus. Sur les douze (12) CGDC, trois (3) CGDC correspondant aux quatre (4) grands axes de Louingui ont été conviés aux échanges. Une grille d'évaluation des capacités a été administrée aux membres des CGDC. Cette évaluation des capacités des CGDC permettait également de définir les besoins en matière de développement des capacités.

Des focus groupes ont été organisés à l'aide d'un guide d'entretien avec les représentants des CGDC, parmi lesquels les leaders communautaires, les jeunes, les femmes, les notables. Des entretiens individuels ont eu lieu avec les personnes ressources de la zone d'étude (les conseillers locaux, les Chefs de village, les notables et les autorités administratives à savoir le sous-préfet, le chef de secteur agricole, l'infirmier chef, le directeur

de l'école, le chef de la circonscription scolaire. Ils ont permis d'obtenir des informations auprès des personnes interrogées sur la perception CGDC, leur rôle communautaire, leur légitimité et leur utilité.

SECTION I.5- LE TRAITEMENT DES DONNEES

Après la collecte de données, un traitement des données de la grille d'évaluation grâce au logiciel SPPL a été effectué. Les logiciels comme Word et Excel ont servi à la saisie des textes et aux tableaux de synthèse.

L'analyse des résultats issue de la collecte d'information a été faite sur la base de la méthode SWOT ou (FFOM) pour aboutir à une synthèse des contraintes et des atouts et tirer des conclusions allant dans le sens de la confirmation ou de l'infirmité de nos hypothèses de recherche.

PREMIERE PARTIE : LE TERRITOIRE DE LOUINGUI,
UN ESPACE VECU

CHAPITRE I

L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE

Ce premier chapitre porte sur la présentation du territoire de Louingui, plus précisément sur son espace géographique.

Ce substrat physique et administratif servira de tremplin pour mettre en lumière les potentialités locales existantes, mais également les contraintes et des atouts qui ont une incidence sur l'organisation de l'espace géographique. Il fait un examen sur les comportements des acteurs et leurs interrelations pour s'affranchir de ses contraintes.

SECTION I.2- LES RESSOURCES DES TERROIRS

Louingui fait partie des treize (13) districts du département du Pool. Ancien Poste de contrôle administrative (PCA), il a été érigé en district en 1975. Il couvre une superficie de 678 km². Sa population de Louingui est estimée à 10.553 habitants avec une densité moyenne de 16 ha/ km².

Le relief est constitué des plateaux de cataractes qui forment l'essentiel du paysage de Louingui. Ces plateaux parsemés de lambeaux de forêts sont entrecoupés de bas-fonds recouverts de savanes arbustives et des forêts galeries. La grande partie du couvert forestier primaire a donné place aux forêts secondaires et aux savanes qui occupent les étroites vallées. Les terrains accidentés donnent l'image d'un scandale géologique livrant une topographie faite des sites de hautes factures, propices aux activités touristiques telles que «le Village Toutoum»¹⁵. La partie méridionale de Louingui s'achève par des collines en forme de coupes arrondies avec des altitudes qui varient de 500 à 600 m d'altitude.

Cette contrée est baignée par le climat bas congolais caractérisé par deux saisons de pluie, alternée par deux petites saisons sèches dont l'une s'étend de juin à septembre et la petite saison sèche entre janvier- février.

La localité est très arrosée avec une pluviométrie oscillant entre de deux maxima de précipitation de 1500 mm et deux minima respectivement de 207 mm et 120 mm en hautes altitudes entre les deux saisons. Cette pluviométrie est propice aux activités agricoles car elle constitue une disponibilité en eau durant une grande partie de l'année.

Louingui bénéficie non seulement du grand bassin du fleuve Congo, mais également du bassin de la Loufoulakari d'une superficie de 2.980 Km, qui prend sa source en RDC. La Loufoulakari baigne la contrée par les affluents de Mizi-mizi, la Moulenda, la Mouzana et la Louingui sur la rive droite. Louingui est traversé à certains endroits par la Loufoulakari au sud-ouest. Celle-ci serpente le district au sud-est formant une frontière naturelle avec les districts de Kinkala, Mbandza Ndounga. Pendant son parcours, elle reçoit plusieurs bras de rivières arrosant Louingui avant de se jeter dans le fleuve Congo.

Cet important réseau hydrographique constitue un potentiel important d'approvisionnement en eau potable, en énergie hydraulique et en ressources halieutiques. Il représente un atout pour le développement des filières aquacoles et piscicoles.

¹⁵ Un site touristique du district de Louingui.

En effet, ce district compte près 38 étangs et se classe en tête des activités et de la production piscicoles exploitées aussi bien par les hommes que par les groupements des femmes. Louingui se classe en tête de l'activité piscicole dans le département du Pool.

Les sols sont issus du complexe géologique du Congo sud –occidental, d'âge précambrien. Ils sont recouverts par la série schisto – calcaire des plateaux Batéké qui regorgent d'importants minerais insoupçonnés (grès, quartz, diamant). Les formations superficielles sablo-argileuses qui se caractérisent par une faible capacité de rétention en eau, se retrouvent à Voka et jusqu' à Inkisi en RDC. Les sols hydromorphes se localisent près des cours d'eau et le long des forêts galeries. Les sols ferrallitiques riches en grès, granites et en quartz couvrent les plateaux et les plaines. Sur la plus grande partie des surfaces affleurent des couches argileuses de haute qualité utilisées pour la fabrication de la brique cuite des habitations et pour la confection des objets en céramique.

Ces différents types de sol sont fortement sollicités pour les activités agricoles du fait de la demande en produit maraîchers de la ville de Brazzaville. Les principales spéculations sont : le manioc, les produits maraîchers, les agrumes et les noix de palme. Ces cultures sont exploitées sur des champs dont la superficie moyenne est d'un hectare.

Les arbres fruitiers qui constituent une richesse et un investissement à long terme et rentable occupent des grandes superficies, parfois discontinues. Ce district est spécialisé dans la culture de la grenadille ou fruit de la passion prisé pour sa boisson délicieuse qui commence à être exporté au Etats Unis avec l'appui de la coopération américaine. Ensuite viennent les orangers, les mandariniers, les avocatiers, les safoutiers, le litchi, les mangoustaniers et les mangues. Le café et le riz sont en déclin depuis près de deux décennies.

Ces arbres fruitiers se retrouvent autour des maisons, dans les savanes, les forêts secondaires ou les domaines aménagés appartenant à des clans ou à de promoteurs privés.

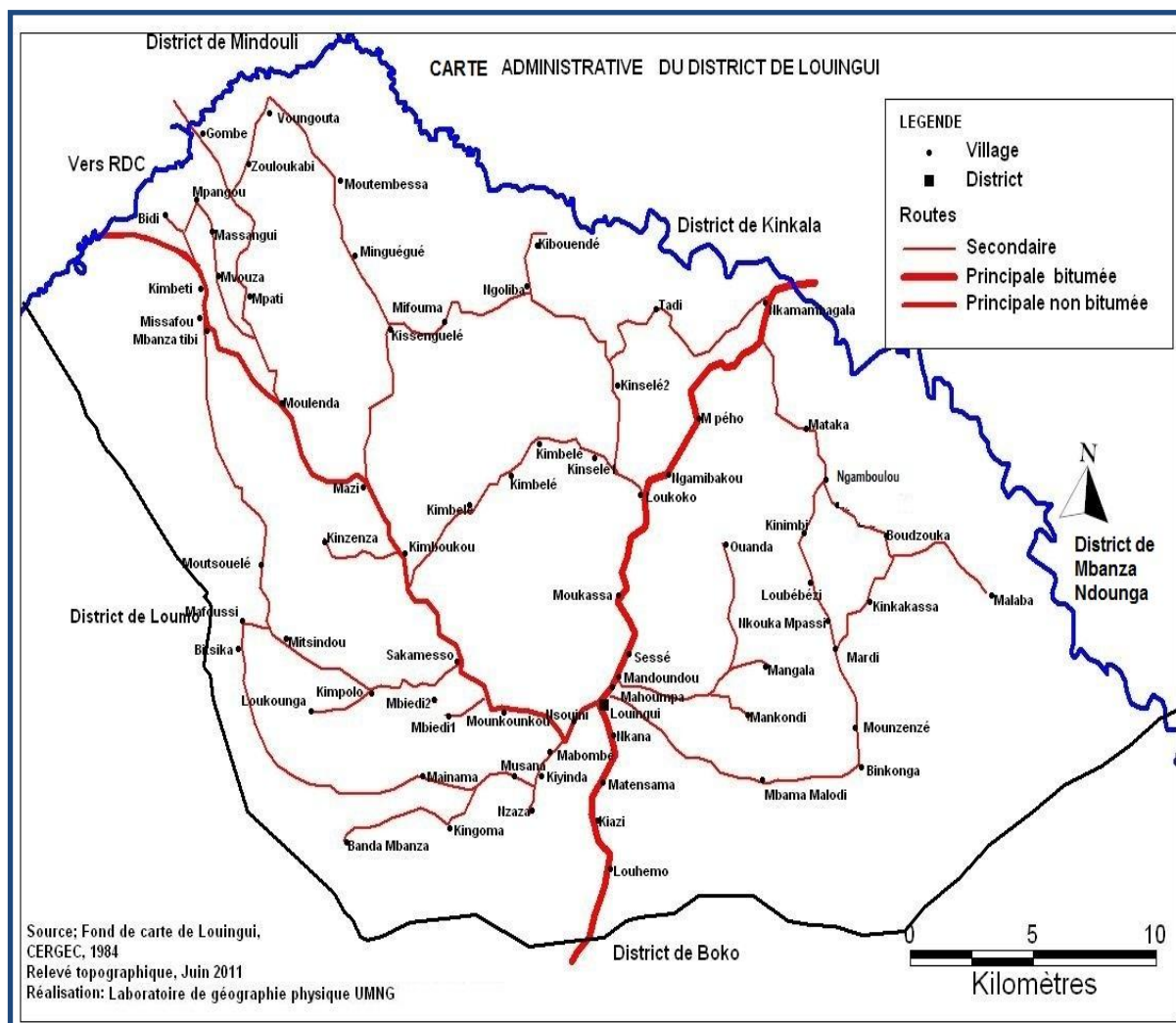
Les forêts sont exploitées pour la culture du manioc et l'aménagement des parcs servant à l'élevage ovin, caprin et bovin qui connait un grand engouement.

Le cadre environnemental présente des risques préoccupants pour ce district, du fait de l'évolution démographique et du volume des activités menées sur le même espace. En effet, la forêt primaire a disparu depuis plusieurs décennies, à cause d'une tradition profondément agraire de ses habitants.

Les lambeaux de forêts secondaires restant sont menacés par les cultures sur brulis, l'exploitation du charbon de bois ; mais également pour les champs de brousse recherchés pour leur fertilité et pour l'exploitation des autres cultures vivrières et commerciales. L'action anthropique continue à exercer une forte pression sur ces sols.

Le district de Louingui compte 19 villages de 100 habitants en moyenne, à savoir : Moulenda, Ngamibakou, Mazi, Kingoma, Sakameso, Mataka, Séssé dia nioka, Voungouta, Nzaza, Ngoliba, Nkouka Mpassi, Boudzouka, Kimbéti, Kimbélé, Maboundou, Mbemba Biza, Moutembessa...

Les populations du district de Louingui sont dans une précarité extrême, à cause de la faible couverture en infrastructures et équipements sociaux économiques de base. Cette précarité se traduit par un état de santé précaire avec une espérance de vie de 57 ans en moyenne.



Le district de Louingui dispose de 19 écoles primaires, dont une école par village avec un rayon d'action de 3, 4 Km chacun. Ces écoles sont en majorité dans un état déféctueux. Le faible accès des populations à l'eau potable, à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement est au-dessous du seuil de tolérance. En effet, près de 88,5 % de la population consomment en général l'eau des rivières, des puits et des sources non protégées. Cet état de précarité est renforcé par le manque d'hygiène, le manque de latrines modernes et des réseaux primaires d'évacuation d'eau usées, de pluie et de déchets.

Si le district de Louingui est très bien doté en établissements scolaires primaires, il est par contre dépourvu en établissements secondaires et de formation professionnelle, et en équipements sanitaires. Le manque de modernisation des techniques et équipements agricoles, la méconnaissance des techniques modernes susceptibles de contribuer à la hausse de la productivité agricole, halieutique, pastorale, et de transformation, l'enclavement des sites de production et le manque de structures de commercialisation constituent les grandes contraintes auxquelles les populations sont confrontées.

Les populations occupent beaucoup plus les plateaux, les collines et les plaines. La structure de l'habitat se reproduit dans tous les lieux d'occupation où l'aménagement des concessions s'ordonne autour d'une route principale. Les habitations, installées de part et d'autre de la route, sont comprises dans des blocs occupés par des clans. Ces blocs comprennent des maisons appartenant à une ou deux familles. Elles sont construites en briques de terre battues ou briques cuites. Elles sont coiffées d'une couverture en paille ou en tôles pour les ménages à revenus élevés. Le district de Louingui possède des potentialités naturelles dont la mise en valeur pourrait renforcer sa vocation de zone d'aménagement agropastorale et fruitière et contribuer à son développement.

CHAPITRE II **L'IDENTITÉ TERRITORIALE DE LOUINGUI**

Le deuxième chapitre a trait à l'identité territoriale tirée de la réalité historique, sociale et sociétale de Louingui.

Du point de vue anthropologique, la population de Louingui appartient au grand ensemble des pays de Boko, ou dominant les dialectes Kongo et Sundi. Cette population est profondément marquée par une culture qui est l'héritage de la tradition.

Au fil des temps, Louingui reste une entité naturelle marquée par une histoire qui hante l'imaginaire collectif, justifie leurs comportements et l'identité culturelle de ces habitants. Le mode de peuplement et les traits culturels des occupants ont engendré les formes d'organisation sociale qui influencent l'organisation de l'espace géographique.

Ce chapitre passera en revue les forces et faiblesses de ces organisations, en particulier des CGDC et leur influence dans l'évolution des terroirs.

SECTION II.1- L'IDENTITÉ CULTURELLE DES HABITANTS

La population actuelle de Louingui est constituée des peuples des «Sundi», qui est le résultat d'un mode de peuplement marqué par une longue histoire faite de migrations successives. Les Tékés sont les premiers bantous à occuper les terres actuelles de Louingui vers le 16^{ème} siècle. Ils provenaient de l'Est de l'Angola et du lac Léopold II, et étaient aidés dans leur installation par les éclaireurs pygmées, véritables originaires des lieux. Aux tékés, succèdent les importantes migrations Kongo venant de l'actuel Angola à partir du 18^{ème} siècle.

Les populations Kongo qui se sont sédentarisées sur ces terres ont une claire conscience de leur origine de Kongo Dia Ntotela, ancien grand royaume qui a connu son apogée jusqu'au 15^{ème} siècle. Kongo Dia Ntotela, « centre de convergence et de dispersion » fut créé par Nimi Lunkeni vers le 6^{ème} siècle, et s'est consolidé par ses descendants matrilineaires, les Mani Kongo.

Les migrations Kongo débute au 16^{ème} siècle avec l'invasion des Jaga venant du Sud de l'Angola et se sont intensifiées au 18^{ème} siècle. Le royaume fut fragilisé par la bataille d'Ambouila, orchestrée par les marchands d'esclave portugais en collaboration avec les missionnaires capucins, les vellétés indépendantistes de ses vassaux : le Ma-loango du royaume Loango et le Ma-koko roi du royaume téké et les conflits intestines des 12 clans qui formaient Kongo Dia Ntotela.

Ces migrants, en fraîchissant la rive droite du fleuve Congo ont créé le point de ralliement et de dispersion «Boka», devenu Boko, à l'instar de la configuration de Kongo dia Ntotela. Les populations restées au point de ralliement de Boko se sont installées tout le long du fleuve Congo dont l'aire d'occupation correspond aux districts de Boko, Loumo et Louingui, tandis que les autres vagues migratoires ont occupé toute la partie sud et sud-ouest du Congo.

L'aire géographique des pays de Boko est marquée par une grande survivance de la tradition Kongo à travers les rites, us et coutumes, la pureté de la langue Kongo. Dans cette partie de Louingui, la langue dominante est le Sundi, un des dialectes de la langue Kongo.

Le trait caractéristique des habitants *Sundi* est leur identité qui s'est longtemps forgée par la grande valeur partagée du *Kimuntu* qui signifie la valeur ou la dignité de la personne humaine. Les êtres humains reconnus en tant que tel forment la communauté « Bantous » dont il fallait préserver la vie, sauf en temps de guerre. C'est ce qui explique leur longue tradition de résistance face à l'oppression des esclavagistes portugais, à la domination de l'église de Rome, à l'oppression des régimes politiques des temps de l'indépendance.

Les autres valeurs partagées sont l'intégrité et le sens de l'organisation et du commandement qui font la grandeur d'un homme et des gouvernants. Ensuite vient la solidarité d'abord clanique qui s'étend au village et à l'espace inter villageois. Enfin, la valeur du travail, comme seul moyen d'épanouissement et d'enrichissement de l'homme, a engendré des formes d'organisation sociale.

La période coloniale est marquée par les rapports conflictuels entre les habitants de ces contrées et les colonisateurs français. Ils se sont traduits par la résistance de ces populations contre des travaux forcés pour les cultures d'exportation coloniales du cacao, du café et l'imposition de trois (3) francs.

On note néanmoins dans les années 1930, l'ouverture aux techniques d'arboriculture introduites par l'administration coloniale. Cette pratique de la culture des arbres fruitiers fait aujourd'hui de Louingui le premier producteur du fruit de la passion. Il vient en deuxième position pour la production des oranges, des mandarines, des citrons, des avocats, après le district de Boko etc.

Le district de Louingui se classe également, après le district de Boko, au rang de deuxième producteur du litchi, des mangoustans et des produits maraichers, déclassant la culture vivrière du manioc. Leur capacité d'adaptation a conduit les paysans à maîtriser ses sols sablo argileux devenus littéralement pauvres, par lessivage, pour y développer l'arboriculture. Ils en sont devenus les maîtres, au Congo, en techniques de marcottage.

SECTION II.2- L'ORGANISATION SOCIALE DE BASE

L'organisation sociale correspond à quatre (4) sphères sociologiques extrêmement liées qui sont : le clan, le village, l'espace inter villageois et la région. La vie sociale, dans ces espaces, s'exprime en termes de sentiment d'appartenance, de relations solidaires et conflictuelles, de répartition sociale des rôles et des tâches, de hiérarchie des groupes et des aînés.

Le clan est la base de l'organisation sociale de ces ruraux. Il correspond à un groupe social composé des femmes, des hommes des enfants liés par une filiation matriarcale issue d'un même descendant. Le lien du clan avec les aïeux ou les disparus reste très fort et vivace.

Chez les Sundi, le clan ou le (*kanda*) est constitué de la sœur et ses enfants, du frère de la sœur, des enfants de la tante. Il est représenté par la personne la plus âgée, occupant les fonctions de chef du clan, de gestionnaire du terroir et de tout le patrimoine laissé par les

ancêtres qu'il doit fructifier pour une redistribution équitable entre les membres du clan. Pour gérer les ressources du clan, le chef s'appuie sur les anciens qui forment le conseil des sages. Le clan se structure, se consolide et s'anime autour du « Mbongui », qui est le lieu d'apprentissage et de l'initiation de la tradition jusqu'à nos jours. Mais la valeur du Mbongui a été déclassée au profit de l'école moderne.

Le clan habite un hameau appelé (*kikaya*) qui représente le lignage. Le clan représente pour la descendance « son unité territoriale, juridique, culturelle et économique », Pierre VENNETIER dit que « dans cette agglomération, le sentiment d'appartenance au clan est plus fort car au départ le village n'est qu'une communauté d'intérêts des différents lignages »¹⁶.

Le village « *mbandza, nghata ou nzaza* » est formé par le regroupement de plusieurs hameaux. Il est dirigé par le chef du clan qui a été le premier occupant des terres. Mais le village est entouré, à des distances avoisinant 10 à 50 km, par d'autres villages avec lesquels ils entretiennent des échanges. Ensuite intervient la région, formée des originaires Kongo et tékés.

SECTION II.3- LES SOLIDARITÉS TRADITIONNELLES

Les modes d'occupation de l'espace ont influencé la structure de l'habitat rural très dispersée et les solidarités traditionnelles. Ils s'expliquent par une certaine mobilité des populations de ces villages causée par les éclatements inter claniques. Les villages se font sur une base solidaire clanique et se défont à cause des conflits inter claniques. Les nouveaux villages qui se créent gardent des relations de vie avec les villages d'origine.

Des rapports solidaires d'ordre social, culturel et politique se créent ou se renforcent ; d'autant plus que ces villages sont créés par les autres membres du clan qui s'y sont établis. Les relations de mariage inter clanique ou au sein du même clan sont fréquentes. Les autres types de relation sont : l'assistance au décès et à la naissance d'un enfant, la mutualisation des efforts et ressources pour la construction d'une tombe, les rencontres sur l'organisation des tontines, les rencontres pendant les jours des marchés forains, la protection de l'état de santé des descendants de la ligné, les règlements de conflits et le troc.

Les nouveaux villages se développent en fonction des qualités ou de la notoriété du fondateur. Cependant les habitants de tous les villages réussissent à cultiver et fixer un sentiment d'appartenance d'abord au clan, ensuite au village et enfin à la région. « *Lorsqu'il y'a eu dans les villages dépassement du sentiment clanique, des villages entiers ont construit une conscience collective villageoise pour la défense des intérêts et de l'honneur du village*¹⁷ ».

Pour les habitants, le terroir du clan est le premier territoire dont il faut défendre les intérêts. Ensuite le deuxième niveau du territoire est le village constitué de l'association de plusieurs hameaux formés par les autres clans. Le troisième niveau du territoire est l'espace inter villageois, assimilé au district. Il est caractérisé par son degré d'ouverture et de fermeture aux autres. Le quatrième niveau du territoire correspondant à la région est devenu le berceau naturelle des originaires de l'ancien royaume qui se côtoient avec les tékés, leur frères prédécesseurs, dont il faut défendre l'intégrité des limites. Enfin, le dernier niveau est le territoire du Congo, aux contours encore flous, et dont le sentiment d'appartenance

¹⁶ Cité par B. Nkaloulou. (1984) p. xxx

¹⁷ (id)

s'émousse, en l'absence d'une citoyenneté fondée sur des valeurs communes partagées où tout le monde se reconnaît.

Ce sentiment d'appartenance à un espace socio –culturel hérité de l'histoire n'est pas en soi un repli identitaire, Paradoxalement, en se campant sur leurs valeurs, ces populations se caractérisent par la forte hospitalité, l'ouverture aux autres, et une forte intégration dans les autres espaces pour la recherche des bonnes terres cultivables ou la création des richesses.

CHAPITRE III **LA DYNAMIQUE TERRITORIALE À TRAVERS LES CGDC**

Ce chapitre sur la dynamique territoriale a pour but d'analyser les dimensions sociales, institutionnelles et organisationnelles de Louingui sou tendues par les acteurs en mouvement. Les CGDC, comme acteurs de Louingui ont été choisis parce qu'ils se distinguent par un activisme, un sens d'organisation, une capacité de travail et de recherche de compromis pour résoudre les problèmes existentiels.

Ce chapitre met en évidence la construction organisationnelle de proximité : celle des relations économiques, culturelles et sociales entre les CGDC et les autres formes d'organisation internes ou externes à la localité.

Cependant la dynamique des CGDC n'est pas un phénomène ex nihilo. Elle découle d'un mouvement associatif pré existant qui a évolué sous plusieurs formes institutionnelles. Il sera donc présenter le soubassement et la caractérisation de cette dynamique en passant en revue ces formes d'organisation sociales existantes à Louingui, et en analysant leur niveau d'entreprenariat capable de produire un développement endogène des terroirs.

La dynamique sociale de Louingui sera appréhendée en faisant d'abord un état des lieux des organisations existantes. Il consistera en l'analyse des pratiques associatives ou solidaires qui ont prévalu, des forces et faiblesses de ces organisations, leurs capacités et le degré d'influence à mobiliser les ressources et à porter les projets communs.

SECTION III.1- LES FORMES D'ORGANISATION SOCIALES

§ III.2.1- L'institution de la tontine

Parmi les échanges traditionnelles développées par la communauté rurale se distingue le kitémo, une forme traditionnelle d'épargne et de crédit traditionnel. Cette forme d'institution traditionnelle, est l'un des héritages du peuple Kongo, car il subsiste avant l'arrivée des européens. Gilles Sauter la décrit comme « *une sorte de cagnotte, alimentée à échéances régulières par les cotisations de tous les ses membres dont chacun reçoit à tour de rôle la totalité des sommes versées* »¹⁸.

¹⁸ Cité par D. Nkaloulou.(1982) p.124

L'instauration d'une tontine revient à une personne (un homme ou une femme) reconnue pour ses qualités d'intégrité ou grande probité morale qui suscite la confiance de ses proches. L'adhésion de membres est conditionnée par la capacité du membre au travail agricole, au commerce ou à toute activité lucrative.

Pour Georges Balandier, la tontine est « une seconde institution...elle vise à réaliser une accumulation de richesse, distribuée successivement à chacun des participants, sur la base d'une participation égale»¹⁹.

Autour du kitémo, s'est forgé un ensemble de valeurs qui a structuré la personnalité de ces habitants qui sont : le respect des engagements, une incitation au travail ou à l'effort, le sens de l'épargne, l'argent gagné dignement, le sens de l'investissement.

En effet, l'argent perçu de la tontine est souvent utilisé pour lancer une nouvelle entreprise agricole, commerciale, acquérir des biens, construire des maisons, acquérir des biens ou équipements durables ; cette pratique s'est délocalisée vers Brazzaville ou la majorité de la population organise des tontines même dans les administrations publiques. Elle sert actuellement à faire un placement immobilier, à acquérir une propriété foncière que l'on peut vendre après acquisition d'une valeur supplémentaire.

Cette contrée se caractérise par une tradition profondément agraire. La forme d'organisation économique prédominante s'organise autour du clan qui aménage les lopins de terre en faisant des champs. Ceux-ci sont cultivés par les membres de la famille ou du lignage.

Dans les champs familiaux, la division du travail s'organise autour des membres de la famille : le père, la mère, l'oncle, la tante, les enfants, aidés par les familles esclaves bien intégrés qui constituaient l'essentiel de la main d'œuvre. Les opérations culturales, l'abattage des arbres, le brulis étaient réservés aux hommes. Le débroussaillage est fait par les hommes et les femmes. Le semis et le sarclage sont réservés aux femmes, les récoltes étaient faites par les hommes comme par les femmes.

Les champs de case, de très petites superficies, sont exploités par les femmes qui cultivent les, patates, le haricot, l'igname, les légumes pour les besoins de première nécessité. La majorité des exploitations sont des champs de brousse où l'on cultive le manioc, la banane, l'arachide, les palmiers.

Une partie de la production est utilisée pour les besoins vitaux, la plus grande partie est destinée à la commercialisation pour en tirer des ressources financières nécessaires aux compléments alimentaires, aux soins de santé, à la scolarisation des enfants, ou à l'organisation des événements sociaux.

La production de cette contrée alimente le marché urbain de Brazzaville. Louingui qui bénéficie de la proximité avec Brazzaville, à une position de fournisseur des denrées alimentaires, notamment en produits maraichers et autres spécialisations locales : le manioc, l'arachide, les noix de palme, les fruits, la volaille et le porc.

¹⁹ (id) Cité par D. Nkaloulou. (1982) p.124

SECTION III.2.2. –LE MOUVEMENT PRÉ COOPÉRATIF

L'école est une référence dans le système de valeur de la communauté rurale. Elle devient l'ascenseur social indiqué pour les enfants de devenir des cadres de demain. En 1959, le Moyen Congo a le taux le plus élevé de l'AEF, avec un taux de scolarité soit 18%. Au Congo le taux est de 81%²⁰ jusqu'en 1990.

L'échec des politiques éducatives sectorielles qui ont suivi, ont poussé les ruraux à s'organiser pour construire leurs écoles primaires et secondaires. Ce mouvement s'est répandu dans tout le pays. L'école est perçue par eux comme moteur du développement, alternative de prévoyance sociale déclassant ainsi les Mbongui en vue de l'émancipation des enfants. Autour de l'école se bâtit une dynamique qui sera récupérée et organisée pour devenir les associations des parents d'élèves (APE) regroupant tous les habitants ayant un intérêt pour l'école.

Le district de Louingui abrite 19 écoles primaires dont une école par village. Près de 30% des écoles ont été construites par l'administration coloniale, 70% d'écoles ont construites par les paysans.

En 1972, pour lutter contre l'exode rurale provoquée par l'attrait et l'explosion urbaine des deux (2) des grandes capitales Brazzaville et Pointe Noire, le gouvernement congolais s'est doté d'une Politique de développement rural intégré (PDR) avec un co-financement du PNUD et du BIT. Ce projet a été élaboré et mis en œuvre par le PNUD. Il a eu pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales par l'augmentation de la production agricole, du petit élevage, l'accroissement de l'emploi, de l'instruction civique, et par l'instauration des structures institutionnelles nécessaires au développement rural.

Les zones d'expérimentation étaient la région du Pool avec les districts de Louingui, Boko et Loumo et Kinkala et la région des plateaux Koukouya.

Cette nouvelle stratégie du PDR repose sur la mise en place d'un outil institutionnel qui est la coopérative. Il s'agit d'une organisation à caractère économique ou professionnelle, à but lucratif, ayant la mission de la production de biens ou de la fourniture de services. Il est structuré en deux organes : l'Assemblée générale qui est l'instance délibérante et le Comité de gestion représentant l'instance d'exécution qui compte sept (7) membres au maximum.

La reconnaissance juridique de la coopérative est l'agrément. Il est accordé par le ministère de développement rural devenu le ministère de l'agriculture. Pour parvenir à cette reconnaissance, il est créé au départ le groupement pré-coopératif qui doit passer par plusieurs phases et montrer ses preuves sur le terrain avant d'être confirmé comme une coopérative. Il devrait arriver au cycle de maturité en remplissant les conditions de pérennité et de l'évolution de son capital. Les statuts des « groupements pré coopératifs de production comme moyen de développement »²¹, étaient initiés par les animateurs du projet.

L'appui des groupements pré coopératifs comprend les formations, l'encadrement technique des paysans sous forme de stages et de visites, l'alphabétisation fonctionnelle assurée par les animateurs bénévoles, la formation agricole aux enseignants est dispensée pour assurer la ruralité de l'enseignement, la promotion de la famille et de la femme sur l'économie domestique ou familiale dans les domaines de la couture, cuisine, hygiène, santé et la planification familiale et l'éducation sexuelle.

²⁰ Source SOFRED 1962.

²¹ Voir Oulid Aissa, dans Projet de développement Rural pool-Plateau Koukouya, Kinkala, mai 1975. p.7.

Cette animation rurale assurée par les animateurs du Projet en partenariat avec les anciens stagiaires paysans. Le Projet de développement rural intégré dispose d'un instrument d'appui « le fonds de roulement ou Crédit agricole » avec dotation initiale de 40 000 USD, lancé en 1974. Il soutient le développement des activités rurales agricoles par un système de prêt. Cette approche a constitué un des succès du projet, car en 1975, le pourcentage de remboursement des prêts, arrivé à échéance était de 86%.

Tableau 2 : La répartition du financement du PDR

N°	Partenaires	Montant de la contribution
1	Gouvernement du Congo	183.4797.000
2	Programme des Nations Unies pour le Développement/Bureau International du Travail	646.666.560
	Montant total	958/044.000

Source : Rapport d'évaluation du PDR. Ministère du développement rural

Ce Projet de Développement Rural Intégré avait des nobles ambitions car il a pu impulser une dynamique d'organisation de production économique et sociale. Les points forts que le district a capitalisé dans tous les villages sont : (a) les populations ont acquis les automatismes de se regrouper ou de s'organiser en groupement pré coopératif de sept (7) membres au minimum avec un organe appelé « bureau » animé par un président, un secrétaire, un trésorier ; (b) ces groupements existent en majorité dans le secteur agricole pour l'exploitations des cultures vivrières ; (c) l'élargissement de leurs compétences aux autres secteurs de la vie sociale.

D'aucuns sont devenus de groupements d'entraide sociale, de service pour appuyer les autres membres dans les opérations culturelles (*Nsala sani*), ou encore des groupements villageois (*Salongo*) pour la réalisation des activités de développement du village telles que les écoles, les dispensaires, la réfection des pistes rurales servant à l'écoulement de leurs produits.

Selon les conclusions d'évaluation faite par Dominique Desjeux (1987) : le PDR est la seule expérience importante d'animation et d'organisation du paysannat quelques soient les faiblesses enregistrées. Il constitue un acquis à capitaliser.

Le district de Louingui compte près de 100 groupements dont 5% ont une reconnaissance juridique et un compte bancaire. 10% ont reçu des appuis des collectivités locales, des chefs politiques, des ONG de développement et des partenaires au développement. Ils ont bénéficié des formations pour une meilleure organisation et fonctionnement de leur organisation, d'un encadrement technique pour les cultures sélectionnées par le PDR.

Les points faibles de cette expérience du PDR se caractérisent après la clôture du PDR par les faiblesses de la dynamique institutionnelle et organisationnelle des groupements pré coopératifs. Elles s'expliquent par le faible niveau d'encadrement des groupements pré coopératifs, qui pour la plupart sont restés à un niveau de développement embryonnaire.

Avec le recul, l'autre grande des faiblesses de cette expérience de structuration de la population rurale réalisée par la politique sectorielle du développement rural, est son manque d'ancrage avec le niveau des collectivités territoriales.

En effet, certaines revendications émanant des collectivités locales indiquent que ce projet était exécuté sans une implication des collectivités locales qui avaient les prérogatives d'appuyer les initiatives de proximité pour le développement des territoires. En effet, la constitution du Congo en 1972 avait opté pour une décentralisation à trois niveaux de collectivité territoriale : la région, le district et la commune.

La région et le district étaient des collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. La région avait un poids important avec des attributions considérables. Dans le développement régionale, la région avait la mission d'élaborer et de mettre en œuvre des projets en vue du bien-être des populations rurales et urbaines. Elle avait un bureau dont les décisions étaient délibérées par le Conseil populaire de la région, avec à sa tête un commissaire politique.

Cette politique sur le développement rural et le paysanat ont été en partie un échec des politiques sectorielles engagées par le Parti unique. Elle posait déjà le problème de la mise en œuvre et de la territorialisation de l'action publique qui devrait entre autre soutenue dans ce cadre de décentralisation déjà fort.

Après une décennie, le ministère du plan et de l'aménagement lance le projet : village centre dans le cadre du plan quinquennal 1982-1986. Ce projet met un accent particulier sur le développement rural. Il avait pour but de corriger les déséquilibres économiques, sociaux et spatiaux entre les villes et les campagnes, provoqués par la structure macrocéphale de l'armature urbaine (des grandes villes Brazzaville et Pointe Noire) héritée de la logique de l'économie coloniale.

La politique d'aménagement rural visait la revitalisation de 50 villages à travers la mise en place d'un paquet minimum d'infrastructures et d'équipements structurants et la promotion de la production locale. Le village de Louingui centre était bénéficiaire de ce projet.

Ce projet était exécuté par la collectivité territoriale au niveau de la région. Le conseil régional assurait la coordination de ce projet et sa mise en œuvre. Cependant la mise en œuvre se faisait sans une implication et un appui conséquent des groupements pré coopératifs existants. Les populations n'étaient pas assez organisées pour s'approprier des interventions du projet. Les équipements tels que les dispensaires, les écoles, les pistes rurales sont restés dans un état de dégradation avancé. Les spéculations agricoles sur le riz, le cacao et le café, développées pour la circonstance, ont été abandonnées.

Ce projet dont le financement dépendait uniquement des revenus de l'exploitation pétrolière a été partiellement exécuté à cause de la crise internationale du marché du pétrole. L'arrêt du projet a également entraîné le déclin de ces villages. Paradoxalement, l'effet et l'impact sont que le mouvement des groupements pré coopératif s'est répandu sous toute l'étendue du territoire, parfois avec l'aide de l'administration locale.

SECTION III.2.3- - LE MOUVEMENT DES CGDC

En 1991 l'ouverture du pays à l'ère démocratique entraine une libération des forces créatrices et un foisonnement d'associations et de groupements qui se confrontent aux contraintes institutionnelles et organisationnelles.

En 2004, dans le cadre du PRAEBASE, la coordination du projet au niveau départemental avec l'appui de la sous-préfecture de Louingui, et de l'Inspection de la circonscription primaire a mis en place dix-neuf (19) CGDC implantés autour des écoles.

Chaque CGDC regroupe des représentants de tous les segments de la population des villages. La majorité des représentants, qui adhèrent aux CGDC pour la gestion communautaire de l'école, sont membres des groupements coopératifs ou des associations.

Les CGDC créés s'appuient sur une dynamique sociale existante et portent en eux les germes de faiblesse et de force des modes d'organisation pré établis.

§ III.1- Présentation des CGDC

L'analyse de l'organisation des CGDC renvoie à la confrontation des textes édictés par le PRAEBASE qui ont jusque ont régi les CGDC de 2004 à 2010.

§ III.I.1. Mission

Selon le document du projet, le CGDC est une Organisation à base communautaire ayant pour objet de permettre la participation des communautés de base à la gestion de l'école.

§ III.I.2. Statut juridique

Cette organisation est créée sous la forme d'une association conformément aux dispositions de la loi de 1901.

§ III.I.3. Attributions

Les documents de projet précisent les attributions des CGDC comme suit :

Mobiliser la communauté dans la gestion de l'école :

- Établir et gérer les relations avec les partenaires publics et privés ;
- Gérer, sécuriser et entretenir les infrastructures, fournitures et aménagements scolaires en relation avec l'état et les collectivités locales ;
- Suivre la mise en œuvre des projets de réhabilitation et la fourniture des manuels scolaires et équipements (avant, pendant et après les travaux) ;
- Gérer les passations des marchés qui lui seront confiés selon des règles préétablies ;
- Mobiliser les ressources ;
- Mettre en œuvre toute autre activité touchant le développement de l'école.

§ III.I.4. Composition du CGDC

Le CGDC est composé de trois (3) organes à savoir :

- L'Assemblée générale ;
- Le Bureau exécutif ;
- La Commission de contrôle et de vérification.

§ III.I.5. Stratégie de mise en place des CGDC

La stratégie d'intervention de la mise en place des CGDC est axée autour des points suivants :

- Collecte des données sur les écoles au niveau de la DDEPSA (fichiers des établissements scolaires et liste des inspections) ;
- Prise de contact avec les autorités locales (sous-préfet et chef de village), inspecteur de la circonscription scolaire et le directeur de l'école ;
- Visite de l'école (état des lieux et prise d'images) ;

- Organisation des focus groupes (entretien avec les différentes catégories des groupes sociaux) ;
- Mobilisation des membres de la communauté à travers le chargé de la communication du Comité de village ;
- Tenue de l'assemblée générale constitutive ;
 - ✓ (Sensibiliser la communauté sur le PRAEBASE ;
 - ✓ Structuration du village en CGDC par une élection des membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle et adoption des statuts et règlement intérieur) ;
- Rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Toutefois, certaines étapes de la mise en place des CGDC prescrites dans les documents du projet ont dû être adaptées aux contraintes de terrain (le temps insuffisant, les faibles ressources humaines et financières affectées à l'accompagnement, les difficultés logistiques et d'accessibilité aux sites).

SECTION III.4. – LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE DES CGDC DE LOUINGUI

§ III.2.1. Les forces

Certaines activités réalisées par les CGDC constituent un certain nombre de points forts qui peuvent être capitalisés. Nous pouvons citer :

- La représentativité de ces structures

Les CGDC sont des structures émanant de la volonté des communautés de base qui se réunissent en assemblée générale pour élire selon les critères pré définis, les membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle ;

- La représentativité de ces structures

Les membres élus sont issus de plusieurs segments de la communauté : parents d'élèves, leaders communautaires, les commerçants, les élus locaux, le chef de village, les agents des structures de développement ;

- La fonctionnalité de la majorité des CGDC

70% des CGDC tiennent régulièrement des réunions et des assemblées générales en présence du chef du village. Sur l'ensemble des CGDC, 20% des CGDC ont organisé des assemblées générales pour le renouvellement des membres ou des instances ;

- Le premier niveau institutionnalisation des CGDC

Les CGDC sont organisées comme des associations régies selon la loi du 1^{er} juillet 1901. La reconnaissance légale est accordée par les autorités compétentes. 70% des CGDC sont reconnus légalement et disposent d'un récépissé et ont ouvert des comptes bancaires dans des structures de micro finance (MOCODEC, CAPPED) ;

- L'existence des documents de planification

Les résultats de l'évaluation montrent que CGDC disposent des outils de gestion ci-après : planification des activités, rédaction des projets AGR, rédaction des comptes rendus de réunions et des procès-verbaux d'assemblées générales.

Près de 50 % des CGDC ont un planning d'activités. 7 sur 19 ont la capacité de produire un document de projet. 50% des CGDC ont été appuyés à l'élaboration d'un plan de développement de l'école et d'un plan d'action villageois et d'un planning de travail ;

- Le niveau de partenariat entre les autres acteurs

Les CGDC collaborent avec d'autres CGDC du district, le Conseil départemental, les services déconcentrés ;

- Le niveau d'entreprenariat

Les initiatives innovantes soutenues par les fils du terroir et les ARG réalisées contribuent à lancer une production locale ;

- L'apprentissage à la gouvernance locale

75 % des CGDC organisent au moins une assemblée générale par an. Au cours de ces grandes rencontres ou des réunions, les CGDC ont l'obligation de rendre compte de l'avancement des missions ou tâches qui leur ont été confiées. Ces membres sont élus de manière démocratique à l'issue des élections libres. Cela constitue un apprentissage de la démocratie participative.

Le CGDC a le rôle de Maître d'œuvre en ce qui concerne l'exécution du PRAEBASE.

Les forces des CGDC sont liées d'une part aux facteurs sociologiques hérités d'un ensemble des Pays Boko qui facilitent les pratiques d'une démocratie participative cimentée par le partage des valeurs. Et d'autre part, aux efforts d'accompagnement fournis par différents projets.

§ III.2.2. Les faiblesses

- La représentativité de ces structures

Elle se traduit par le faible ancrage des CGDC au sein des milieux sociaux. Certains acteurs méconnaissent l'existence ou les missions des CGDC ;

- La fonctionnalité des CGDC

30% de CGDC ne sont pas fonctionnels à cause d'une méconnaissance de la dynamique de groupe, d'un leadership des dirigeants qui freinent la motivation et la mobilisation des membres pour l'action.

Les réunions de travail spécifiques de la commission de contrôle en vue du contrôle des activités du bureau du CGDC ne sont pas souvent organisées ;

- Le premier niveau institutionnalisation des CGGC

30% des CGDC ne disposent pas encore d'une reconnaissance juridique faute d'un accompagnement de proximité pour le montage du dossier de constitution d'une association et d'ouverture d'un compte bancaire ;

- *L'existence des documents de planification*

Le manque d'instruction et de compétences des certains leaders des CGDC ne favorise pas l'utilisation des outils de gestion administrative, comptable et financière.

Les CDGC interrogés accusent des faiblesses dans la rédaction des documents de reporting. 50% des CGDC évalués produisent tardivement des comptes rendus, des procès-verbaux de réunion, des rapports d'activités ;

- *Le niveau de partenariat entre les autres acteurs*

Le partenariat avec l'administration scolaire est une chose acquise. Le risque est le manque d'autonomisation des CGDC ;

- *Le niveau d'entrepreneuriat*

L'entrepreneuriat est à un niveau de développement moyen, mais le manque de structure d'appui local ne permet pas l'éclosion de ce dynamisme organisationnel des membres des CGDC ;

- *L'apprentissage à la gouvernance locale*

Les rapports conflictuels entre l'intérêt privé et l'intérêt collectif représentent des risques d'éclatement des CGDC.

Ces faiblesses structurelles caractérisent la majorité des organisations de la société civile au Congo.

§ III.2.3. Les opportunités

- *La représentativité de ces structure*

La Municipalisation accélérée, initiative du Gouvernement congolais, pourrait permettre aux CGDC de se positionner comme structures d'appui dans le suivi de la mise en œuvre de certaines activités réalisées dans les districts et les villages ;

- *La fonctionnalité de la majorité des CGDC*

Le nouveau statut est un instrument qui stimule la compétition entre villages et quartiers et conditionne la fonctionnalité des CDGC ;

- *Le premier niveau institutionnalisation des CGGC*

Le nouveau statut des CGDC donne une légitimité aux CGDC pour évoluer comme des organisations de proximité ;

- L'existence des documents de planification

Le programme de renforcement des capacités des ministères et des partenaires au développement ont programmé pour le prochain cycle de coopération 2014-2018 au Congo, des actions sur la participation communautaire ;

- Le niveau de partenariat entre les autres acteurs

Le partenariat stratégique avec le conseil départemental va confirmer le rôle d'organes relais pour la mise en œuvre des initiatives locales dans le cadre des politiques locales pilotées par le conseil départemental ;

Le renforcement de synergies déjà lancés au sein des organes du Système des Nations Unies et l'Union Européenne devraient être poursuivi pour faire des CGDC la porte d'entrée de leurs interventions initiées dans le même périmètre géographique ; L'UNICEF s'est approprié des CGDC comme outil de mise en œuvre des projets en faveur de la petite enfance, la réhabilitation des écoles, assainissement, avec son programme « Ecole amie des enfants, amie des filles ». Près de 5 CGDC de Louingui ont bénéficié de ce programme et de celui des cantines scolaires développé par le PAM. Il représente également une opportunité pour mieux encadrer les écoliers en matière d'alimentation scolaire. L'Union européenne peut passer à l'échelle son appui pour développer le projet de centres pilotes bovins et ovins initié par la plate-forme des CGDC du district de Louingui.

- Le niveau d'entrepreneuriat

La circulaire du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation auprès des Conseils départementaux pour l'inscription d'une ligne budgétaire dans le budget de 50.000.000 FCFA destinés à financer les projets communautaires des CGDC est une mesure favorable au développement des petites et moyennes entreprises individuelles et collectives coordonnées par les CGDC.

Le projet d'appui fruitier inscrit dans le plan de développement départemental du conseil départemental du Pool contribuera à professionnalisation des producteurs de la grenadille à Louingui ;

- L'apprentissage à la gouvernance locale

L'application du décret est un moyen pour faire asseoir les mécanismes et les principes de la gouvernance locale pour tous les acteurs et entre les acteurs ;

§ III.2.4. Les menaces

Les CGDC sont confrontés à un certain nombre de pesanteurs qui freinent parfois leurs capacités à prendre des initiatives de développement ou à devenir des acteurs du développement local. Parmi ces menaces, nous pouvons citer :

- La représentativité de ces structures

La duplication des organes de gestion communautaire pourrait fragiliser la cohésion des villages dans un environnement en état d'apprentissage ;

- La fonctionnalité de la majorité des CGDC

Les CGDC courent le risque de récupération politique des CGDC par des acteurs politiques;

- Le premier niveau institutionnalisation des CGGC

Le manque d'appropriation des expériences par l'administration centrale pose le problème de la continuité de l'Etat ;

- Le niveau d'entrepreneuriat

Le manque d'expertise locale (des décideurs et animateurs) pouvant développer l'esprit et la culture d'entreprise ou la création d'un tissu de petites et moyennes entreprises pouvant garantir l'émergence des modèles économiques ou la création des systèmes productifs locaux. Le manque de consensus sur la pédagogie du développement s'appuyant sur les outils de production d'information et de connaissance ;

- L'apprentissage à la gouvernance locale

Le manque d'investissement immatériel est une menace susceptible de scléroser les CGDC. Les politiques, programmes et projets initiés dans le district par le biais du département n'accordent de ressources conséquentes pour appuyer les communautés en général, et les CGDC en particulier dans le processus de prise de décision, du dialogue et de la coopération entre les acteurs locaux.

Tableau 3 : Synthèse sur les capacités institutionnelles et organisationnelles des CGDC

N°	Nom des CGDC	Date de création	Reconnaissance officielle (1/0)	Existence d'un compte (1/0)	CGDC formés (1/0)	CGDC fonctionnel (1/0)	PDE élaborés	AGR réalisés	Partenaires
1	NKOUKA MPASSI	1/8/2006	1	1	1	1	1	1	PNUD, UE, CD, PP
2	NGOLIBA	12/27/2005	1	1	1	1	1	1	PNUD, UE, CD, PP
3	NGAMIBAKOU	1/9/2006	1	1	1	1	1	1	PNUD
4	MAZI	-	1	1	1	1	1	1	ONG
5	KINGOMA	-	1	1	1	1	1	1	ONG
6	SAKAMESSO	-	1	1	1	1	1	1	PNUD
7	MOULENDA	6/18/2007	1	1	1	1	1	1	PNUD
8	MATAKA	11/20/2006	1	1	1	1	1	1	ONG
9	BOUDZOUKA	11/17/2006	1	1	1	1	1	1	PNUD, UE, CD, PP
10	KIMBETI	6/18/2007	1	1	1	1	1	1	CONSEIL DEPARTEMENTAL
11	KIMBELE	6/18/2007	1	1	1	1	1	1	CONSEIL DEPARTEMENTAL
12	MOUTEMBESSA	5/31/2009	0	0	0	0	0	-	
13	MABOUNDOU	6/4/2009	0	0	0	0	0	-	
14	MBEMBA BIZA	6/3/2009	0	0	1	0	1	-	CONSEIL

									DEPARTEMENTAL
15	SIMON NTOUADI	6/3/2009				0	-	-	
16	VOUNGOUTA	6/1/2009	1	0	0	0	-	-	CONSEIL DEPARTEMENTAL
17	MAYALA MONOKI DE MAFOUSSI	6/2/2009	0	0	1	0	-	-	
19	NZAZA		1	1	1	1	-	1	PNUD, UE, CD, PP
	TOTAL GENERAL		13	12	14	12	12	12	5

Source : Enquêtes PNUD – Janvier 2013

Le diagnostic des capacités matérielles et financières des CGDC a montré une réelle capacité de mobilisation des ressources internes en termes d'autofinancement qui indique un capital financier des CGDC et des financements externes.

Tableau 4 : Capacités financières des CGDC

Nom des CGDC	Projet exécutés	Montant du projet	Contribution ou capital	Source de financement
CGDC de Nkouka Mpassi	Production de la grenadille	120.000	120.000	CGDC
	Elevage bovin	1.000.000	Construction parc bovin	Banque Mondiale
		2.750.000	Construction parc ovin	Union européenne
		1.000.000	100.000	
CDC de Ngoliba	Elevage bovin	1.000.000	Construction parc ovin	Banque Mondiale
		2.750.000	100.000	Union européenne
		1.000.000	Construction parc bovin	Conseil départemental du Pool
	Production de la grenadille	1.200.000	120.000	CGDC
	Réhabilitation pont	5.000.000	700.000	CGDC
CGDC de Boudzouka	Elevage bovin	1.000.000	Construction parc bovin	Banque Mondiale
		1.000.000	100.000	Conseil départemental du Pool
		2.750.000	100.000	Union européenne
	Production de la grenadille	1.200.000	120.000	CGDC
CGDC de Nzaza	Elevage ovin	1.000.000	Construction parc ovin	Banque Mondiale
		2.750.000	300.000	Union européenne
		1.000.000	Construction parc bovin	Conseil départemental du Pool
	Production de la grenadille	4.600.000	1.200.000	CGDC
			1.500.000	Conseil départemental
CGDC de Moulenda	Unité de transformation de farine de manioc	1.000.000	Néant	PNUD
CGDC de Ngamibakou	Unité de transformation de farine de manioc Maraichage	1.000.000	1.000.000	PNUD Fonds d'aide Mère et Enfant
CGDC de Voungouta	Construction d'un marché	4.500.000	1.500.000	Elu local
	Elevage bovin	600.000	Construction parc bovin	Elu local Conseil départemental

Plate forme des CGDC	Séminaire sur la relance de l'élevage bovin	300.000	200.000	Elu local
	Suivi des travaux de réhabilitation des écoles		120.000	Plate forme
	Relance de l'élevage bovin et des petits ruminants	11.000.000		Union européenne

Source : Résultats du diagnostic. Juillet 2014.

Tous les CGDC disposent de compte bancaire dans lesquels sont indiqués les montants épargnés. Le constat sur les capacités matérielles relève que les cotisations des membres leur permettent d'acquérir des équipements indispensables à la mise en œuvre des micros projets. Les équipements de travail sont mutualisés et chaque membre apporte son matériel de travail.

La synthèse de ce bilan global de la dynamique territoriale nous présente près de 50% de ces CGDC qui accusent des faiblesses managériales dont la cause principale est le manque d'investissement immatériel.

En dépit de cette faible capacité de gestion, nous sommes en présence des CGDC organisés qui partagent des valeurs communes et renforcent leur sentiment d'appartenance au terroir. Cet héritage crée un sentiment de confiance mutuelle qui leur donne l'opportunité de se lancer des initiatives communes en poursuivant l'intérêt du village et celui des membres. Ce mouvement favorisera à terme l'éclosion de la démocratie participative capable de fédérer toute les forces locales pour construire Louingui.

DEUXIEME PARTIE : LES CGDC, UN ACTEUR CLE
DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

CHAPITRE I :

LES FONDEMENTS JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DES COMITES DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Ce chapitre a pour objet d'évoquer les fondements politiques et juridiques, politiques et institutionnelles qui ont prévalu à la mutation du statut des CGDC, comme organe de promotion de la participation des populations au développement local. L'intégration de ces organes dans l'ordonnement de la décentralisation pose déjà les bases de l'émergence des échelles de gouvernance territoriale avec le réseau des acteurs existants et celui CGDC.

SECTION I.1 : LE DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉCENTRALISATION

La gouvernance locale au Congo est caractérisée par : (i) une faible culture démocratique ; (ii) l'incapacité des élus à exercer un contrôle de la gestion des affaires publiques ; (iii) la faible implication des populations de base au processus de prise de décision ; (iv) et par l'exclusion de certaines catégories sociales (femmes et minorités ethniques).

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance locale, un dispositif réglementaire a été mis en place pour renforcer la décentralisation qui a pour but de promouvoir le développement local. Cependant, il convient de souligner que l'expérience de la décentralisation au Congo a commencé depuis 1973. Elle a été marquée par l'instabilité politique entre le monopartisme et le pluripartisme. Plusieurs guerres civiles successives ont émaillé la vie politique et sociale du Congo.

Après avoir passé 25 années de gestion monopartite justifiée par le système marxiste et léniniste, le Congo s'est engagé en 1990, dans un processus de démocratisation à l'issue de la Conférence nationale souveraine, et qui a abouti à l'organisation des élections libres et transparentes.

Depuis 2000, l'État congolais s'est engagé dans l'une de ses grandes réformes politiques qui est la mise sur pied de la décentralisation, à la faveur d'une stabilité politique retrouvée. La nouvelle Constitution de la quatrième République du 20 janvier 2002 reconnaît l'existence des collectivités locales. Il prévoit en son article 4 le mode de décentralisation en cours au Congo. Elle stipule que « Les collectivités locales de la République du Congo sont les départements et les communes. Les autres collectivités sont créées par la loi ». En annonçant les deux niveaux de la décentralisation, le cadre constitutionnel prévoit la possibilité de créer d'autres échelles territoriales en vue d'une décentralisation effective, efficace ou approfondie.

De ce fait, pour renforcer les grandes lignes de la Constitution, en matière de décentralisation, neuf (9) lois ont été prises pour préciser ce domaine. Ce dispositif réglementaire comprend, entre autres : La loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation :

(i) l'Administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre des circonscriptions administratives hiérarchiques ; (ii) l'administration décentralisée se caractérise par une collectivité distincte de l'Etat, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'organisation administrative territoriale divise le territoire en :

- Départements / communes ;
- Arrondissements / districts ;
- Communes urbaines /communes rurales ;
- Quartiers /villages.

Les départements sont à la fois des circonscriptions administratives et des collectivités locales. Par contre, l'arrondissement, le district, la commune urbaine et la commune rurale, le quartier et le village sont des circonscriptions administratives.

La loi n° 10-2003 du 6 février 2003, portant transfert de compétences aux collectivités locales dans leur ressort territorial respectif, précise en ses articles 17 à 40 les compétences transférées aux collectivités locales dans les domaines suivants :

- la planification, le développement et l'aménagement du territoire ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- l'enseignement public ;
- la santé, l'action sociale et la protection civile ;
- l'environnement, le tourisme et les loisirs ;
- les sports et l'action culturelle ;
- les eaux, les forêts et la chasse ;
- l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- administration et les finances ;
- le commerce et l'artisanat ;
- les travaux publics et les transports ;
- les mines, l'énergie et l'hydraulique ;
- l'emploi.

La base juridique relative à la création des CGDC comme organes de participation au développement local trouve son fondement sur la loi 9/2003 du 6 février 2003 fixant les orientations de la décentralisation. Il stipule en son article 22 que « Les collectivités locales peuvent dispose des organes de développement ». L'expérience des structures d'appui ou des Agences de développement, est encore timide au Congo. C'est pourquoi l'article 3 du décret instituant les CGDC dispose que « Le CGDC est placé sous la tutelle de l'autorité décentralisée qui supervise sa mise en place et son fonctionnement ».

§ I.1 Les nouvelles attributions des CGDC

Le Comité de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC) est une instance de proximité. A ce titre, il est chargé, notamment de :

- mettre en œuvre et suivre les projets des actions de développement local d'intérêt public ;
- mobiliser les populations pour l'élaboration d'un plan d'action villageois ou du quartier à soumettre au conseil départemental ou municipal ;
- créer toutes les conditions nécessaires à la gestion, l'entretien et la valorisation des infrastructures sociales de base et des ressources naturelles ;
- participer à côté du chef du village ou du quartier à la recherche des solutions aux problèmes de gestion de l'espace villageois ou du quartier, notamment dans les domaines fonciers, environnemental, éducatif, sanitaire, culturel et à la préservation de la paix ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans et programmes départementaux ou municipaux de développement ;
- contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan d'action villageois ou de quartier ;
- contribuer à la mise en place des mécanismes permettant la participation la plus large de toutes les couches de la population au développement local ;
- contribuer à élever le niveau de conscience citoyenne des populations et les mobiliser autour des actions socio-économiques du quartier ou du village.

Il existe des articulations entre les missions dévolues au conseil département ou municipal et les attributions des CGDC. Ces derniers ont la légitimité d'être pour les conseils départementaux des organes relais pour exécuter certaines actions de proximité.

SECTION I.2 : LA POLITIQUE NATIONALE DE LA DÉCENTRALISATION ET SA STRATÉGIE DE EN ŒUVRE

La politique nationale de la décentralisation et la stratégie de mise en œuvre retient, entre autres, principes majeurs : la participation, le partenariat, la représentativité, l'inclusion, la « redevabilité » etc..... C'est en vertu des principes de la participation et du partenariat et de collaboration entre tous les acteurs, de manière verticale et horizontale, que le CGDC trouve le fondement politique de son existence.

L'ancrage de ces CGDC au niveau des collectivités locales (Conseil départementaux, municipaux et communautés urbaine) devient de ce fait le cadre le plus approprié pour établir un partenariat stratégique entre les Autorités locales et les CGDC.

Les niveaux de partenariat possibles qu`entraîne cette orientation politique :

➤ Premier niveau : Développement local

Dans le cadre du développement local, le CGDC en tant qu`association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 prend déjà des initiatives non seulement pour participer à la gestion de l`école mais également à la gestion de tous les affaires du village/quartier en identifiant les priorités, et en mettant en œuvre les actions. Les CGDC sont donc appréhendés comme acteurs du développement local. Il élabore un plan d`action villageois qu`il met en œuvre en partenariat avec le conseil départemental ou autres partenaires au développement.

➤ Deuxième niveau : Développement territorial

Dans le cadre concerté de la planification départementale, le CGDC en tant qu`organe d`utilité publique, mène des actions de proximité identifiées dans le cadre de l`émergence de leur territoire, participe à l`élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l`évaluation des projets issues de l`action publique.

➤ L`éventail des acteurs possibles pour la mise en place des réseaux de partenaires des CGDC se présente de la manière suivante :

- les collectivités territoriales (Conseils départementaux, Communes) ;
- la fonction publique territoriale ;
- les autres segments de la société civile ;
- les opérateurs économiques, ONG, syndicats, et associations professionnelles ;
- les opérateurs extérieurs de la coopération décentralisée ;
- les centres de formation professionnelle et de recherches et ;
- les autres partenaires au développement : UNICEF, Union Européenne ...

En effet, la Politique Nationale de la Décentralisation du Congo a pour mission de promouvoir la gouvernance locale/territoriale. Sa stratégie de mise en œuvre passe par l`incitation à une bonne gouvernance locale qui s`appuie sur plusieurs principes directeurs dont : la citoyenneté, le dialogue, la participation, la transparence, la redevabilité pour réguler la démocratie locale et promouvoir le développement territorial.

Au nom du principe de la participation, les initiatives des CGDC de Louinguï en partenariat avec les autres acteurs locaux sont légitimées. Elles deviennent un exemple et une source d`inspiration vers une gouvernance territoriale, puisqu`elles se chevauchent entre plusieurs niveaux d`acteurs : les villages et quartiers animés par les CGDC, le département animé par les conseils départementaux et le Préfet, le district doté des communautés rurales ou urbaines en voie de communalisation et enfin le niveau central qui donne des orientations et en fait le suivi.

SECTION I.3- L`INSTITUTIONNALISATION DES CGDC ET LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L`institutionnalisation des CGDC repose sur le décret N 180-2013 du 25 juin 2013 portant création, attribution et fonctionnement des CGDC comme organe de promotion de la participation des populations au développement local.

L'institutionnalisation des CGDC crée un ensemble de conditions et de possibilités qui vont permettre aux CGDC de Louingui, dont les pratiques ont fortement inspirés les concepteurs de cette loi, d'accroître leur influence et leur capacité d'intervention dans leurs micro territoires respectifs. Les domaines du possible qu'offre le décret peuvent être examinés en ses articles clés suivants :

Le décret est constitué de 14 articles dont les plus importants sont :

❖ **Article 1 portant sur la tutelle des CGDC assurée par les collectivités territoriales**
L'ancrage des CGDC au niveau des collectivités locales (Conseil départementaux, municipaux et communautés urbaines) devient, de ce fait, le cadre le plus approprié pour mieux organiser les communautés, développer l'entrepreneuriat rural et produire les richesses, selon le principe de subsidiarité consacré. Cela nécessite :

- des espaces de concertation, de dialogue permanent entre ces différents acteurs permettra de mieux appréhender les attentes et de décider sur les choix des priorités et de leur représentants ; un financement adéquat de la participation et une expertise locale en matière d'animation sociale, d'éducation sociale et d'ingénierie de projet.
- de faire des CGDC la porte d'entrée des interventions de proximité à l'échelle du village et du quartier ;
- la mutualisation des ressources par tous les partenaires qui apportera une valeur ajoutée en termes d'appropriation réelle, de pérennisation des programmes conjoints ;
- d'atténuer les effets de dispersion et de saupoudrage des ressources communes ressentis par la partie gouvernementale.

❖ **Article 2 relatif aux nouvelles attributions des CDGC** couvrant le domaine foncier, éducatif, sanitaire, environnemental, culturel et de la paix, de la maintenance, de la mobilisation sociale et de la citoyenneté ;

Un nouveau statut :

Le CGDC doit devenir un organe pour la promotion de la participation de la communauté de base au développement local.

Des nouvelles missions

Le CGDC est une instance de gestion et de proximité visant le renforcement des capacités des communautés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des projets et des actions de développement local d'intérêt publics qui les concernent.

Cette instance de gestion de proximité vise :

- le renforcement de la participation des communautés dans la définition des projets et des actions publiques qui les concernent ;
- l'amélioration de la gestion des infrastructures socio-économiques de base au sein des communautés ;
- la promotion de la démocratie participative.
- la mise en place des fédérations des CGDC au niveau du district, commune et départemental.

- ❖ **Article 8 instituant le Forum sur le développement local** comme espace de concertation animé par l'autorité décentralisée pour le dialogue territorial avec les CGDC et les partenaires au développement.
- ❖ **Article 13 portant sur la nécessité de mettre en place un plan de développement des capacités des CGDC** par les ministères intéressés et les partenaires au développement pour les interventions futures.
- ❖ **Article 3 portant sur la structuration et le fonctionnement comme une association loi 1901**
La disparition des CGDC réside dans la perception du nouveau statut d'utilité publique attribuée aux CGDC. Celui-ci ne consiste pas à considérer les CGDC comme des organes de l'Etat animés par des membres ayant un statut de fonctionnaire. Mais les CGDC doivent fonctionner librement comme toute organisation ayant une autonomie de décision et de gestion.
- ❖ **Article 6 portant sur la séparation des pouvoirs d'administration du territoire exercé par le comité de village et ceux de la démocratie participative assurés par les CGDC.**
L'esprit de cette disposition tant attendue est de résoudre ou d'atténuer les risques de récupération de ces organes par les autres acteurs influents dont les chefs de village sont des relais.

La vision pour les CGDC

L'esprit du décret reflète une vision claire qui consiste à relever deux grands défis :

- le défis de la participation des populations consiste, au niveau des sphères de décisions à tous les échelons du pays, à asseoir une gouvernance territoriale ;
- le défis de la promotion d'un entrepreneuriat rural et urbain pour faire émerger des initiatives économiques locales et sociales pour le développement territorial.

Les enjeux des CGDC

L'esprit du décret fait transparaître plusieurs enjeux capitaux :

- le nouveau statut conféré aux CGDC constitue un enjeu de taille, pour l'émergence d'une société civile forte à Louingui ;
- Si le concept des CGDC s'inscrit dans la continuité de l'Etat et n'est pas être sujet à des ruptures, il constitue un enjeu majeur pour installer à terme à Louingui une intelligence territoriale et une compétence territoriale basées sur un entrepreneuriat rural fort du réseau d'acteurs ;
- Le décret consacre la « remonté des base » qui vont se traduire par l'émergence des réseaux d'acteurs et des territoires infra et méso dans la compétition sous régionale, nationale et mondiale.

Le mode opératoire

- ❖ Il s'agit d'assurer l'ancrage des CGDC dans les milieux sociaux à travers des mécanismes de concertation pour le dialogue territorial entre les acteurs intervenant au niveau communautaire (notamment les bureaux des quartiers / villages, les clubs citoyens, les structures d'appui et les autorités locales pour le partage des valeurs citoyennes, la promotion du civisme et des droits et des devoirs civiques, la recherche des solutions aux problèmes du village ou quartier, l'apprentissage de la redevabilité, pour la prévention et la gestion des conflits.

Photo 1 : Réunion des CGDC de Louingui avec le conseil départemental du Pool



Réunion des CGDC, Kinkala

Source : PRAEBASE. Antenne PNUD du Pool

SECTION I.4 – LA TERRITORIALISATION DES CGDC EN CHIFFRES

Le maillage et l'ancrage des 27 CGDC dans le district de Louingui pose les bases d'une gouvernance territoriale où les actions de développement seront envisagées de manière holistique, en adéquation entre le niveau village/quartier, le niveau district et le niveau départemental et le niveau national.

A ce dernier niveau, six (6) ministères sont concernés au par ce décret pour la formulation des politiques sectorielles sur l'agriculture, l'élevage, l'aménagement du territoire, la décentralisation, l'hydraulique et l'énergie, la santé, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement professionnelle, la formation qualifiante et de l'emploi. Ils ont la mission, de manière collégiale, de mettre sur pied un programme de renforcement des capacités des CGDC dans les domaines leur concernant, assorti d'un financement.

Cette pratique relevant de l'action publique augure de la reconnaissance de traiter les problèmes en fonction aux réalités des terroirs. Elle pose les bases de la territorialisation des politiques publiques dont les collectivités locales ont la charge d'opérationnaliser.

L'application du décret sur l'institution des CGDC se traduira en chiffre et sur la plan spatial de la manière suivante :

- Avec la création de nouveaux village et la prise en compte des 5 quartiers de Louingui, 27 CGDC de village sont mis en place de 2014 à 2018 dont 5 CGDC de quartiers et 22 CGDC de village avec l'appui des collectivités locales ;
- 19 CGDC existants seront restructurés par les collectivités territoriales dans le selon les dispositions du décret portant institution des CGDC ;

- Au moins 5 représentants par CGDC de village, soit 135 représentants des CGDC par an, représenteront les 22 villages et les 5 quartiers au Forum sur le développement local (au niveau du district) pour participer au dialogue territorial avec les autres acteurs locaux ;
- Consolidation de l'expérience pilote sur l'Implication des CGDC dans l'élaboration des plans de développement départemental (PDD), des plans de développement communal (PDC), des plans de développement local (PDL) à l'échelle des districts et les 27 plans d'action villageois (PAV) ;
- Opérationnalisation des plans de développement des territoires par l'instauration des budgets participatifs ;
- Appuie de 27 CGDC dans la mise en œuvre des projets communautaires inscrits dans les Plans de Développement Départementaux à l'échelle des départements, les Plans de Développement Communaux à l'échelle des communes, les Plans de Développement Local (PDL) à l'échelle des districts et Plans d'Action Villageois (PAV) ;
- Accompagnement des 22 CGDC dans le suivi et l'évaluation des instruments de planification à travers les forums et dans les espaces de concertation ;
- D'ici à l'horizon 2015, 550.000.000F CFA seront mobilisés au cours des cinq prochaines années par les conseils départementaux et municipaux conformément à la note de service qui demande à ces collectivités locales d'allouer une enveloppe de 50.000.000 FFCA pour appuyer les projets communautaires des CGDC et la formation des CGDC. En mettant en place une bonne stratégie, le territoire de Louingui peut mobiliser des fonds du Conseil et s'engager dans un chantier impressionnant sur l'investissement immatériel et physique.

CHAPITRE II LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

SECTION II.1- LES MÉCANISMES DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative au Congo s'est affirmée en 2003, au lendemain de l'adoption de la constitution du 20 janvier 2002 dans laquelle l'Etat a institué les pouvoirs locaux. Cette disposition constitutionnelle vise à redéfinir le rôle de l'Etat national traditionnel et à améliorer la gouvernance en vue de réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

Le but visé, en clair, est d'amener les gouvernants à adopter de nouveaux modes de régulation de la chose publique, notamment au niveau local, qui s'appuient sur l'exercice de la démocratie locale sur la base des principes de bonne gouvernance par tous les acteurs qui vont s'apprécier à travers : i) la participation des populations aux instances décisionnelles ; (ii) l'obligation de rendre compte des actions, et l'instauration des mécanismes de prise des décisions ; (iii) la représentativité de toutes les catégories d'acteurs du village ; (iv) la dimension genre ; et (v) l'inclusion des toutes groupes vulnérables. Ces principes intimement liés et sont pris en compte dans les espaces de concertation et dialogue des formes d'organisation de Louingui, à des degrés divers.

SECTION II.2- LE DIALOGUE TERRITORIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LOUINGUI

Le dialogue territorial met en évidence la libre expression et la prise de décision des habitants pour la gestion de leur terroir. Il est régulé dans des instances institutionnelles de dialogue et de concertation reconnus par l'Etat qui s'articulent à différentes échelles du territoire de Louingui : les mécanismes de fonctionnement internes des CGDC, la plateforme des CGDC, les Comités de village, les Comité de développement local de Louingui, le Comité départemental de Sélection (CDS) et le Comité d'arbitrage du Plan de Développement Départemental.

§ II.2.1. Le dialogue au niveau infra

A cet échelon du village, existent des mécanismes internes aux CGDC qui consacrent le dialogue et la prise de décision. Il s'agit des réunions et des Assemblées générales. Elles sont les premiers espaces de dialogue institués par les textes fondamentaux des CGDC.

Les CGDC de Louingui organisent **des réunions** parfois en présence du chef de village pour traiter des problèmes du village ou rendre compte des actions menées dans le cadre du plan d'action du CGDC.

Les Assemblées générales sont des rencontres élargies au niveau village qui regroupent tous les membres du CGDC pour réfléchir sur le devenir du village, identifier les problèmes qui se posent à eux, définir les priorités d'action. C'est à ce niveau que les décisions ont été prises pour faire l'élevage bovin et ovin, la culture de la grenadille, et pour mobiliser les contributions des membres du CGDC pour l'achat des matériels et les travaux des parcs et la culture de la grenadille.

Les CGDC de Louingui sont rompus de la pratique de la redevabilité. Elle s'impose même au risque de créer les conflits sur la gestion des ressources. Au cours de ces réunions et des assemblées générales sont convoqués les femmes, les jeunes et toutes les sensibilités du village disponibles pour prendre en charge les questions sexospécifiques et les questions de vulnérabilité des jeunes et des personnes du troisième âge ;

Les convocations au niveau de la plateforme, du Comité de Développement local et du Comité d'arbitrage se font sur la base d'un quota où toutes les composantes de la population sont prises en compte : hommes, femmes, jeunes et leaders locaux. Cette pratique garantit la représentativité des de toutes les couches sociales dans les instances de décision.

À l'échelon du district, la démocratie participative est régulée à travers plusieurs espaces de concertation et de dialogue multi acteurs qui sont :

✓ **la plateforme des CGDC de Louingui**

Elle a été créée en 2008 par le président du CGDC de Nkouka Mpassi dans le but de relancer l'élevage bovin en déclin du fait des guerres civiles qui ont émaillé le département de 1996 à 2003. Elle regroupe tous les CGDC de Louingui, cependant près de neuf (9) CGDC sont véritablement engagés et actifs. Cette plateforme de concertation des CGDC de Louingui a organisé des formations en partenariat avec le PNUD et le Conseil départemental sur les techniques de l'élevage bovin en 2008. Au sein de la plateforme a été menée la réflexion sur la relance de l'élevage bovin et ovin, en soumettant à l'Union européenne le projet de création du centre pilote bovin à Nkouka Mpassi et du centre pilote ovin à Nzaza. Elle a permis de mobiliser des financements auprès du PNUD en 2012 pour la mise en place d'un parc de cinq (5) têtes et d'un parc pilote de vingt-deux (22) têtes de bœuf avec l'appui de l'Union européenne. Au niveau basique, l'expérience sur l'élaboration des plans d'action villageois a été lancée auprès des CGDC de Nzaza, Nkouka Mpassi, Boudzouka et Ngoliba. Elle n'a pas été mise à l'échelle par l'absence des financements. Cette plateforme a permis de lancer une dynamique de production qui à terme peut entraîner la transformation de leur terroir.

✓ **le Comité de Développement Local**

Ce comité a été mis en place en 2011 sous l'initiative du Projet d'Appui au Développement Local (PADEL). Il avait pour but d'élaborer un outil le plan de planification local (PDL) du district de Louingui par le biais d'un Comité de Développement Local (CDL) composé des représentants du conseil départemental, de la sous-préfecture, des coopératives, des CGDC, les élus locaux et des ONG de Louingui. Ce projet est réalisé par la Fondation NIOSI en partenariat avec la Coopération française. Toutes les phases d'exécution de ce projet ont été réalisées de manière participative afin de parvenir au développement socio-économique du district en s'appuyant sur les secteurs de l'agropastorale, la pêche, le renforcement des capacités des acteurs.

Le PDL a impliqué les acteurs locaux dans la dynamique territoriale, et la priorisation de problèmes s'est faite autour de longs débats. Elle s'est inscrite suivant les axes de développement retenus dans le PDD. Trois domaines d'intervention au cours de la première phase ont été prioritaires sur neuf (9) identifiés : les pistes rurales,

la santé et l'agriculture dont les spéculations les plus importantes sont : le maraichage, le manioc et la grenadille. Ce PDD a été validé par le Conseil Départemental du Pool en session du Conseil départemental. Elle a contribué à la production d'importantes monographies sur Louingui.

Ces CGDC ont su anticiper, devant les multiples contraintes, en créant des plateformes de dialogue, le réseau de la grenadille pour améliorer la commercialisation de cette spéculations, et la relance de l'élevage bovin et des petits ruminants. La vision de la plateforme des CGDC de Louingui d'être exportateur de la grenadille sur le marché sous régional et mondial, et de renverser la tendance en plaçant Louingui d'ici 5 ans au rang de grand producteur de bovins, caprins et ovins devant le district de Kindamba. Ce dernier district a pourtant des avantages comparatifs dans le domaine de l'élevage, avec une plus grande disponibilité des pâturages et une pratique ancienne.

§ II.2.3. Le dialogue au niveau méso

- ✓ Le Comité départemental de Sélection a été institué en 2004 par la Banque mondiale et le PNUD dans le cadre du PRAEBASE pour la sélection des projets de réhabilitation, de construction des infrastructures et mobiliers scolaires et pour la validation des projets AGR soumis par les CGDC. Le CDS co-organise les passations des marchés, assistent aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages, fait le suivi des chantiers et autres activités jugées pertinentes. Il est présidé par le Conseil départemental assisté de la Préfecture. Les services déconcentrés, les ONG et les CGDC y prennent part. Actuellement, tous les organes du Système des Nations Unies, l'Union Européenne ou autres partenaires au développement se sont appropriés de ce mécanisme de prise de décision et d'arbitrage pour la validation et le suivi de leurs interventions sur le terrain.
- ✓ Le Comité d'arbitrage du Plan de Développement Départemental (PDD) a été instauré pour un dialogue, à l'échelle départementale. Il a été initié par le Conseil départemental du Pool avec l'appui technique du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation. Il a permis de mobiliser les CGDC et les représentants des autres organisations des 22 villages au niveau du district pour l'élaboration du Plan de Développement Départemental du Pool.

Ce dialogue a consisté à identifier les problèmes rencontrés par les ressortissants de Louingui, à proposer les actions qui ont été prises en compte dans le PDD. Le plan triennal d'investissement du PDD a prévu l'implication des acteurs de la société civile et du secteur privé dans la mise des projets, et la détermination des marchés à participation communautaire pour les CGDC.

SECTION II.3 : LES CGDC DANS LE JEU DES ACTEURS TERRITORIAUX

La construction du système territorial à Louingui ne peut pas être l'œuvre des seuls CGD. Il existe des acteurs qui sont directement touchés ou qui ont une influence directe sur les actions qui concourent au développement du village, la pratique de la gouvernance locale, la prise de décision sur le choix des spéculations agricoles à retenir, la gestion des conflits, la construction des compromis pour la production de la grenadille, la relance de l'élevage ovin et

bovin, leur mode de financement et de gestion, l'obligation de rendre compte, sont autant d'enjeux auxquels tous les acteurs sont engagés.

§ II.3.1- L'identification des acteurs

II.3.1.1- Les organisations institutionnelles

- **La Sous-Préfecture du district de Louingui** est une circonscription administrative, représentée par un Sous-préfet nommé par l'Etat. Elle est mise en place sur la base de la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale. En tant qu'Autorité de l'administration territoriale, il a pour mission d'assurer l'administration du district.
- **Le Conseil Départemental du Pool**, élabore son Plan de Développement Départemental (PDL) dans lequel certains axes stratégiques ont été retenus : la relance de la production arboricole, l'élevage, la production agricole et les infrastructures sociales économiques de base et les équipements marchands. Le district de Louingui occupe déjà la première place de la production du fruit de la passion. Un certain nombre d'actions stratégiques et prioritaires ont été retenus pour appuyer la production du fruit de la passion à Louingui, transformer cette production de litchi et du fruit de la passion dans le district de Boko, afin de positionner le département comme grand producteur des agrumes au Congo et se positionner au niveau de la concurrence internationale. Le département a inscrit la réhabilitation du centre de transformation de fruit localisé à Boko pour assurer cette transformation.
- **Les services déconcentrés**
Dans l'exercice de ses fonctions, le Sous-préfet est aidé par des conseillers qui sont le chef de secteur agricole, l'Inspecteur de la circonscription primaire et secondaire, l'Infirmier chef, le Chef de la police. Le Chef de service agricole a la mission d'encadrer les paysans et les groupements pour le développement des activités agro pastorales, piscicoles.

II.3.1.2- Les organisations politiques

Louingui compte deux élus locaux qui sont les représentants de partis politiques au Conseil départemental. Elus au suffrage universel direct, ils ont la mission de représenter les intérêts de leurs mandants et de rendre compte des décisions du Conseil lors des descentes de terrain.

II.3.1.3- Les organisations sociales

Les seules ONG qui évoluent dans le district sont la Fondation NIOSI qui met en œuvre le plan de Développement Local de Louingui et l'ONG Action Femme & Enfant qui appuie les femmes micro entrepreneurs.

- **Les CGDC** installés dans tous les villages de Louingui ont la mission d'assurer le relai pour faire participer les populations à la gestion des affaires du village.
- **Les entreprises**

Une seule entreprise Bayo, bien que localisée à Brazzaville entretient des relations avec les CGDC et les groupements pour la collecte de ses matières premières qui sont la grenadille et les oranges, les mangues et la papaye, pour la fabrication des jus de fruit et de la confiture.

- **Les groupements coopératifs**

Ils ont la mission de produire des biens et d'offrir des services auprès des tiers dans le but d'améliorer leur production ainsi que leurs conditions de vie des membres.

Le Campus rural de Loukoko

Cet institut de recherche et d'étude appliqué s'emploie à mettre à la disposition des communautés de base des techniques adaptées, des équipements et des outils adaptés au développement des secteurs de production et de transformation. Il dispense des formations et organise des ateliers notamment pour les jeunes promoteurs en quête de création d'emploi dans les secteurs socio-économiques. A titre d'exemple, on peut citer l'encadrement des groupements sur les techniques de la grenadille, les techniques de transformations du manioc, des huiles essentielles, et de l'huile de palme.

§ II.3.2- La caractérisation des acteurs

La caractérisation nous permet de comprendre et de mesurer les buts parfois similaires des différents acteurs qui concourent, à des degrés divers, à la transformation des conditions de vie de la collectivité et du territoire de Louingui. Elle prend aussi en compte les facteurs sociaux pour la connaissance des acteurs : l'évolution de leur perception et des valeurs, par rapport à eux –même et au district, la connaissance qu'ils ont des autres et du terroir, les compétences pour exploiter la grenadille, lancer l'élevage, organiser leur structure sur les bases de la bonne gouvernance locale.

Tableau 5 : Caractérisation des acteurs impliqués dans la gestion du terroir

Dénomination	Catégorie Sociale/ Appartenance/ Situation	Ressources (capital/ Potentialités)	Opinions et valeurs	Compétences techniques et sociales	Perception / Vision
Conseil départemental	Collectivité locale	Dotation importante de l'Etat	Faire de Louingui une zone de production de la grenadille	Expertise technique limitée	Faire du Pool, un département uni et prospère
Conseillers locaux	Elu local	ressources financières limitées	Les paysans ont des capacités qui demandent à être appuyer	Compétences limitées	Positionnement du parti pour Contribuer a l'amélioration des conditions de vie des populations
Sous-préfecture	Circonscription administrative	Dotation de l'Etat Pouvoir de régulation étendue	Sortir le district du sous équipement	Compétence administrative limitée dans la production de l'information	Asseoir l'autorité de l'Etat pour l'accès des populations aux services sociaux de base
Services déconcentrés	Services administratifs déconcentrés	Dotation de l'Etat limitée pour l'encadrement des paysans	Insuffisance de moyens logistiques pour l'encadrement les paysans	Compétences techniques éprouvées	Education de qualité ; Soins de santé primaire ; Développer la production rurale
Chef de village	Administration locale	Ressources humaines	Faiblesse de l'appui de l'Etat pour le développement du village	Compétences de supervision, de coordination et de conseil limitées	Développement du village
CGDC	Association d'utilité	Fonds propres et externes,	La reconnaissance de leur statut une mobilisation des	Compétences	Contribuer au

	publique		ressources	d'animation sociale	développement des villages
Institut technologique de Loukoko	Institut de recherche et de formation qualifiante	Fonds propres et externes,	Professionnalisation des paysans et des jeunes ruraux	Expertise technique sur la formation qualifiante	Professionnaliser les corps des métiers
Entreprise BAYO	SA	Grande surface financière	Appuyer la production locale pour les matières premières	Faible capacité de contractualisation	Etre le premier producteur du jus de fruit dans la Sous région Afrique centrale
NIOSI	ONG	Fonds propres et dotation coopération française	Contribuer au développement économique et social de Louingui	Mobilisation d'une expertise locale	Emergence du district de Louingui ou des pays de Boko
PADE	Projet	Dotations Etat et Banque Mondiale	Existence des potentialités locales pour l'émergence d'une économie locale	Expertise sur la modélisation des filières	Modéliser un SPL à travers la filière de la grenadille
Groupement coopérative	Association à but lucratif	fonds propres limités	Insuffisance de l'appui technique et financière des partenaires	Compétences de gestion limitées	Augmenter leurs revenus pour sortir du cycle de la pauvreté

Source : Résultats de l'étude. Juillet 2013

Cette caractérisation des principaux acteurs est soutenue par les informations fournies dans le cadre de l'exercice de leurs missions et des rencontres effectuées.

§ II.3.3- Le Jeu d'Influence et de pouvoir

En dépit du positionnement des CGDC, la gestion d'un village ou d'un quartier implique de multiples acteurs qui se déploient dans un champ relationnel et compétitif complexe. Il question de mesurer l'ampleur de chaque acteur sur la base de certains facteurs qui permettront, de déceler les acteurs dominants ou bien organisés. Ces facteurs sont : leur positionnement et leur rôle par rapport à la bonne gouvernance locale et aux initiatives de développement des ressources du terroir.

Cette analyse du pouvoir est faite pour évaluer les rapports de force en jeu et de puissance entre les acteurs. Le tableau qui suit présente la matrice des acteurs dans un cadre relationnel et du jeu d'influence/dépendance, l'enjeu de pouvoir, sur la base de deux critères ci-dessus évoqués.

Tableau 6 : Le jeu d'influence et de dépendance

	Le Conseil départementale	Les conseillers locaux	Le Sous préfet	Services déconcentrés	CGDC	Fondation Niosi	Campus rural de Loukoko	Entreprise BAYO	Groupement coopérative	Total Influence
Le Conseil départemental		+	+	+	+++	+++	+++	+	++	15
Les conseillers locaux	+		+	+	++	+	+	+	++	12
Le Sous préfet	+	+		+++	++	+	+	+	+	14
Services déconcentrés	+	+	++		+	+	+	+	++	12
CGDC	+++ 5	+++	+	+		+	+	++	++	20
Fondation Niosi	++	+	++	++	+		+	++	+++	20
Institut technologique de Loukoko	++	+	+	+	+	+		+	++	12
Entreprise BAYO	++ 3	+	+	+	++	+++	+		+++	20
Groupement coopérative	+	+	+	+	+	++	+	++		12
Total dépendance	18	12	12	14	18	18	12	14	26	

Source : Résultats de l'étude. Février 2014

Score Influence

+++ = 5 Influence forte ++ = 3 Influence moyenne + = 1 Influence faible

Score dépendance

+++ = Dépendance forte ++ = Dépendance moyenne + = Dépendance faible

Les résultats du tableau montre qu'une organisation du secteur privé BAYO, et deux organisations sociales, la Fondation NIOSI et le CGDC, ont une grande influence en raison de leur capacité de mobilisation des ressources, leur compétences pour intervenir dans le village.

§ II.3.4- Les moyens d'influence des acteurs de Louingui

Les moyens d'influence des acteurs de Louingui correspondent aux stratégies des acteurs et le capital informationnel des uns par rapport aux autres.

Tableau 7 : Les moyens d'influence des acteurs

Acteurs/Moyens d'influence	l'accès aux médias	Sources d'information,	Connaissances	Capital	Réseaux sociaux	Total
Conseillers locaux	++	-	-	+	-	4
Sous-préfet	++	-	+	-	-	4
Services déconcentrés	+	++	++	-	-	7
Chef de village	+	+		-	-	2
CGDC	+	+	++	++	++	8
L' Institut technologique de Loukoko	+++	+++	+++	++	++	21
Entreprise BAYO	+++	+	++	+++	+++	19
Groupements coopératifs	-	-	-	-	+	1
Fondation Niosi	+++	++	++	++	++	17

Source : Résultats de l'étude. Février 2014

Echelle de Notation

+++ = Fort ++ = Moyen + = Faible - = Pas du tout

Le tableau ci-dessous montre que les organisations institutionnelles ont la facilité d'accéder aux médias à cause de leur statut politique ; ils n'ont pas d'autres moyens d'influence, en dehors de leur statut politique. Par contre les organisations sociales ont plus de moyens d'influence, en l'occurrence les connaissances, le pouvoir financier et les réseaux sociaux pour influencer les pratiques de bonne gouvernance et des initiatives de base. Les résultats du tableau donnent beaucoup d'éléments d'appréciation sur la construction de l'intelligence territoriale car ces organisations sont surtout capables de maîtriser l'information sur le village, les ressources, les réseaux des partenaires, les résultats des projets susceptibles de contribuer à la compétitivité du district.

Le jeu des acteurs confirme que les CGDC de Louingui ont une influence dans la conduite des projets à cause de leur positionnement institutionnel. Même si les enjeux des autres acteurs sont multiples, chacun d'eux détient un pouvoir qui influence la décision sur les actions à mener. Ils ont la connaissance et une certaine marge de manœuvre pour lancer les initiatives. Le jeu des acteurs est révélateur des éléments d'indices sur lesquels peut se bâtir l'intelligence territoriale à travers une maîtrise de l'information, la connaissance qu'ils ont d'eux même, du district, des richesses qu'ils s'emploient à fructifier.

**TROISIEME PARTIE : VERS L'EMERGENCE DE LA FILIERE DE LA
GRENADILLE, DE L'ELEVAGE BOVIN ET DES PETITS RUMINANTS**

CHAPITRE I **LA FILIÈRE DE GRENADILLE**

L'arboriculture constitue l'une des bases de l'économie locale de Louingui. Parmi les agrumes cultivés, la grenadille se place en tête des spéculations locales. Et l'élevage est en train de prendre un regain d'activités. Dans ce chapitre, une attention est portée particulièrement sur la culture de la grenadille et les activités d'élevage car ils sont en train de façonner des modèles de production locaux à petite échelle. Les points qui seront examinés permettront de mettre en exergue le modèle spatial et économique qui prend corps : la localisation et le coût de transport, la proximité géographique et institutionnelle des promoteurs, la spécialisation en termes de métiers, d'emploi et d'augmentation de revenu et d'économie d'échelle qu'elle entraîne.

SECTION I.1- L'INTRODUCTION DE LA GRENADILLE

La culture de la grenadille a été introduite dans le district de Louingui depuis une décennie. Elle a été vulgarisée par le Projet Fruitier de Boko (PFB) financé par la Coopération Française entre 1984 et 1991. Ce projet avait pour mission d'appuyer le secteur économique de la zone de Boko. Aux cours de la phase de diagnostic, le PFB a accordé une attention particulière à cette plante qui produit pendant 8 sur 12 mois, et qui pouvait améliorer de manière significative les revenus des exploitants. Le projet avait lancé une expérience pilote de la plante avec trois (3) producteurs de grenadille qui fut un succès en terme de maîtrise de la production.

Cette plante a connu son essor à partir de 2002. Deux (2) facteurs ont contribué à son développement :

- la dégradation de la route nationale N° Kinkala- Brazzaville va freiner l'écoulement des produits agricoles notamment les denrées périssables. Les paysans s'orientent vers les cultures moins périssables, à savoir : la grenadille et l'oignon ;
- sa résistance aux mauvaises conditions de transport, sa durée d'exploitation (plus de 4 ans) et sa haute production (2 tonnes en moyenne pour un hectare par an).

Parmi les pionniers de cette culture, figurent un pasteur d'un petit village Kiazi et un développeur ayant la fonction de Président du CGDC de Nkouka Mpassi. Leurs exploitations ont une superficie de trois (3) hectares avec une production moyenne de 80 sacs de kg par semaine d'au moins 50 kg soit une recette d'au moins 500.000 frs par semaine pendant 8 mois.

Le CGDC de Nkouka Mpassi a organisé en 2006 des sessions de vulgarisation de cette culture auprès des nouveaux promoteurs et a renforcé les capacités du pasteur de Kiazi.

Des sessions de vulgarisation de la grenadille ont été organisées en faveur de quatre (4) CGDC membres de la Plateforme de Louingui (Ngoliba, Nzaza, Boudzouka, Kiazi). D'autres villages prennent le relai dans la vulgarisation de cette culture.

Le CGDC de Nkouka Mpassi a également vulgarisé la culture de la grenadille auprès des jeunes et femmes agriculteurs et des autres CGDC du district de Louingui qui ont débuté chacun par un demi hectare de plantation.

SECTION I.2- LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CULTURE DE LA GRENADILLE

La grenadille est un fruit très prisé dans le monde. Il est cultivé au Congo dans les pays de Boko.

La culture de la grenadille de son nom scientifique « *Passiflora* » présente les mêmes caractéristiques que le maraichage avec quelques différences sur la consommation en intrants. D'une culture de substitution en association avec le maraichage et l'ananas, elle est maintenant cultivée en monoculture.

Le développement de cette culture est dû à la très forte demande en provenance des transformateurs des fruits, des grands restaurateurs et des consommateurs de Brazzaville. Cependant, l'offre est encore faible car la plante n'est pas encore produite en toute saison.

La plantation de la grenadille se fait au mois d'octobre \et bénéficie de la forte pluviométrie en saison de pluie d'octobre – décembre. La floraison commence dès le cinquième mois et ses fruits sont récoltés au huitième mois. Et la production toute saison n'est pas encore été expérimentée.

§ I.2.1. Le mode de culture de la grenadille

La grenadille est cultivée en palissade. Elle s'appuie sur des poteaux servant de tuteurs et qui sont reliés avec des lianes ou des fils de fer. Les plants sont obtenus en faisant une pépinière de trois (3) mois qui commence dès le mois de juin. Après le repiquage, interviennent la phase d'entretien du champ et la récolte. La plante donne de meilleurs résultats dans un bas-fond irrigué ou sur un terrain en pente.

Tableau 8 : Processus et moyens de production

Processus de production	Délimitation de l'espace cultural Débrouillage Brulis Sarclage Amendement du sol Traçage Tuteurage Planting Piquetage et mise des fils de fer Arrosage Sarclage ou entretien Récolte
Equipement	Machette, houe, pelle, hache, bêche, bottes, imperméables, lunettes, cache nez, brouette, marteau, pointes, fil d'attache, cornières, sacs de ciment, pulvérisateurs, moto pompe,

	débroussaieuse, tôles, planches, bâches, vélo moteurs, charrue, emballage.
Matières premières	Plants de grenadille, Digro vert et Digro jaune, urée et NPK
Personnel technique	1 Chef d'exploitation 2 travailleurs et 2 vendeuses Tacherons ou personnel d'appoint, main d'œuvre familiale, salariés, groupe d'entraide 25000 F à 45 0000F

Source : Réseau de la grenadille . *Résultats du diagnostic. Février 2014*

L'engouement de la grenadille est due à ses performances en termes de volume et de durée de production. Elle produit pendant 8 mois repartis en deux de cycles correspondant aux deux grandes saisons de pluie : le premier cycle de production va de décembre à mars, le deuxième cycle va de mi-juillet. Ensuite ce cycle de production se renouvelle pendant quatre (4) années qui ne demanderont que des efforts d'entretien de l'exploitation. Très peu de producteurs utilisent des fertilisants et autres systèmes d'irrigation pour tenter d'avoir une production en toute saison, à cause du manque d'encadrement.

§ I.2.4. – La production de la grenadille

Le premier marché de la grenadille est à Brazzaville. Les sacs de grenadille qui arrivent au marché Bourreau de Makélékélé (dans le quartier sud de Brazzaville) sont aussitôt réceptionnés par les femmes « mitsita » qui les revendent soit en gros aux fabricants de jus ou en détail aux consommateurs.

Les autres acheteurs sont les hôtels et les restaurants qui font la transformation en jus de fruit. Le prix du sac de 40 kg environ varie avec la période. De fin juin à mi-décembre la grenadille est rare et les prix sur le marché augmentent (12.000 frs à 18.000 frs le sac de 40 kg). De décembre à juin, le prix moyen est de 10.000 frs à Brazzaville et de 6.000 frs à Louingui.

Tableau 9 : La production de la culture de la grenadille

Période	Superficie	Nombre de sacs	Production par tonne	Prix unitaire/par sac de 50 kg	Prix total
Semaine	1 ha	40	2	10.000	400 000
1 ^{er} cycle de production	1 ha	160	32.	10.000	1.600.000
1 ^{er} cycle	1 ha	160	32.	10.000	1.600.000
Période totale de production		320	64	10.000	3.200.000

Source : Réseau de la grenadille.2013

§ I.2.5 – Le problème de la commercialisation de la grenadille

Depuis cinq (5) ans, l'augmentation de la production de la grenadille a entraîné le problème de la commercialisation qui se pose plus en termes du coût de transport et de maîtrise du prix sur le marché de Brazzaville. Les prix sont fixés par les commerçantes et les producteurs vendent le produit sans tenir compte du coût de revient de la production.

Face à cette difficulté, certains producteurs de la grenadille se sont organisés en créant l'Union des producteurs de la grenadille de Louingui (UPGL). Cette organisation a établi un

partenariat avec la CAPPED pour la collecte des fruits de la grenadille. En appuyant en amont une unité de fabrication de jus de fruit, elle a mis à la disposition de l'UPGL deux véhicules par semaine pour la collecte des fruits. Cependant cette tentative s'est soldée par un échec car la production de tous les membres n'est pas totalement écoulee. D'un autre côté, cette difficulté d'écoulement a poussé les CDCC de s'organiser autour de la plateforme afin de rechercher des solutions pour rentabiliser leur production.

Photo 2: Verger d'un producteur de la grenadille



Source : Réseau de la grenadille.2013

SECTION I.3- LE RÉSEAUX DE LA GRENADILLE

En septembre 2012, la plateforme des CGDC de Louingui a initié des rencontres avec les acteurs de l'UPGL afin de réfléchir à la création d'un réseau autour de la filière de la grenadille. Des prises de contact, appuyées par le Projet d'Appui à Cout Partagé (Gouvernement congolais et Banque mondiale) ont ensuite eu lieu avec l'entreprise BAYO (grande société agro-alimentaire congolaise) pour organiser la commercialisation de la grenadille.

L'entreprise BAYO qui a une capacité de production de 50 tonnes par jour a conclu un contrat d'achat pour la production totale de Louingui. En dernier ressort, l'équipe du PADE s'est chargée de faire l'interface entre les producteurs et les autres maillons de la filière de la grenadille. Les principaux termes de l'accord de partenariat sont :

- Un prix d'achat unique et garanti sur toute l'année : 275 FCFA / kilo ;
- Vente au bord du champ (BAYO s'engage à collecter la production avec ses moyens de transport).
- Augmenter la production de la grenadille des membres du réseau en passant de 18 tonnes à 40 tonnes par semaine.

La plateforme qui a eu cette initiative s'est fixée comme objectifs de :

- Intensifier les échanges entre les différents corps de la chaîne de valeur;
- mettre en place le réseau ;
- faire une analyse de la situation ;
- organiser en premier lieu les producteurs.

Tableau 10 : Les contraintes et les atouts de la grenadille

Critères	Les contraintes de la grenadille	Atouts de la grenadille
<i>Accès à la terre</i>	Location de la terre	Terres disponibles Appartenant à un membre du CGDC
<i>Volume du travail</i>	Vitesse d'enherbement rendant les travaux d'entretien difficiles	La petite mécanisation augmenta la productivité et allège le temps de travail
	Nécessite bonne maîtrise de la technique de culture	
<i>Technique de culture</i>	Manque de maîtrise de la technique moderne de la culture	L'utilisation des intrants augmenta le rendement
<i>Capital / Investissement</i>	Tendance à l'entraide ou mutualisation des équipements mécanisés	Instabilité des prix
	Investissement lourd pour les opérations piquets, tuteurs et fil de fer	
<i>Main d'œuvre</i>	Main d'œuvre indispensable dans tout le processus de production	Spéculation rentable
	Difficulté de collecte de produit	
	Eloignement des sites d'exploitation et le lieu de stockage	
	Pistes agricoles non aménagées	
<i>Marché</i>	Mauvaise connaissance du marché pour les producteurs	Très forte demande
	Instabilité des prix fixe par les acheteurs	Proximité par rapport à la ville (100 km)
	Inorganisation des producteurs	Possibilité de créer les autres chaînes de valeur

Source : Réseau de la grenadille 2013.

Devant les contraintes et les atouts identifiés par les acteurs du réseau, la décision prise à l'unanimité était de mettre en place une feuille de route pour résoudre les problèmes récurrents que rencontrent les acteurs à chaque maillon de la chaîne et d'œuvrer pour les intérêts des membres du réseau.

§ I.4.1. –Mise en place de la feuille de route du réseau des acteurs de la grenadille

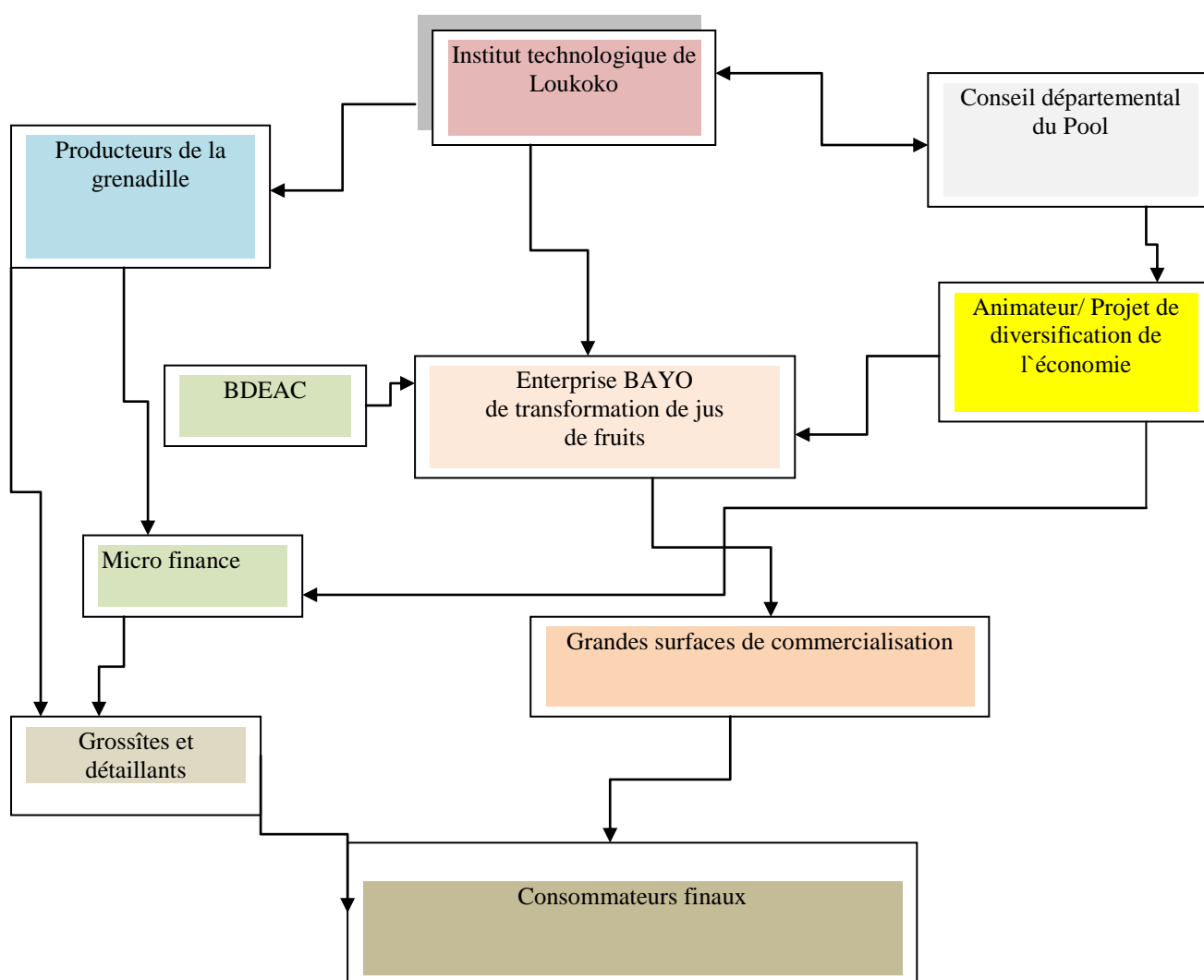
- **Objectifs** : Créer la filière de la grenadille ;
- **Objectifs spécifiques** : Professionnaliser les acteurs de la grenadille ;
- **Stratégies d`action** :
 - Mettre en place le réseau des acteurs de la grenadille ;
 - Organiser les corps des métiers de la grenadille.
- **Actions prioritaires**
 - Organisation des producteurs, des transformateurs, des commerçants et des transporteurs ;
 - Renforcement des capacités techniques des corps des métiers ;
 - Collecte d`informations utiles afin d`asseoir un partenariat avec les transformateurs et les vendeurs ;
 - Mise en place des partenariats entre les différentes chaines de valeur ;
 - Mise en place du site web du réseau de la grenadille pour la maitrise de l`information ;
 - Rencontre bimensuel pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route.

SECTION I.4. LE DISPOSITIF DE LA FILIÈRE DE LA GRENADILLE

I.4. Le dispositif de la filière de la grenadille

Le dispositif de la filière consiste en la mise en relation des acteurs du réseau qui sont les producteurs de la grenadilles de Louingui, les transformateurs de Brazzaville, les transporteurs ou les commerçants, l'Institut de Recherche Technologique de Loukoko, les banques, le conseil départemental du Pool, et les commerçants (les grossistes, les détaillants traditionnels, les grandes surfaces commerciales) et la structure d'encadrement et d'animation du PADE suppléée par la plateforme des CGDC.

Graphique 1 : Les acteurs de la filière de la grenadille



Source : Résultats de l'étude. Février 2014

Le graphique sur la filière de la grenadille ci-dessus montre que ce sont les acteurs du secteur public et du secteur privé qui jouent un rôle central dans la stratégie de mise en place des conditions de développement de la filière de la grenadille. Il s'agit de :

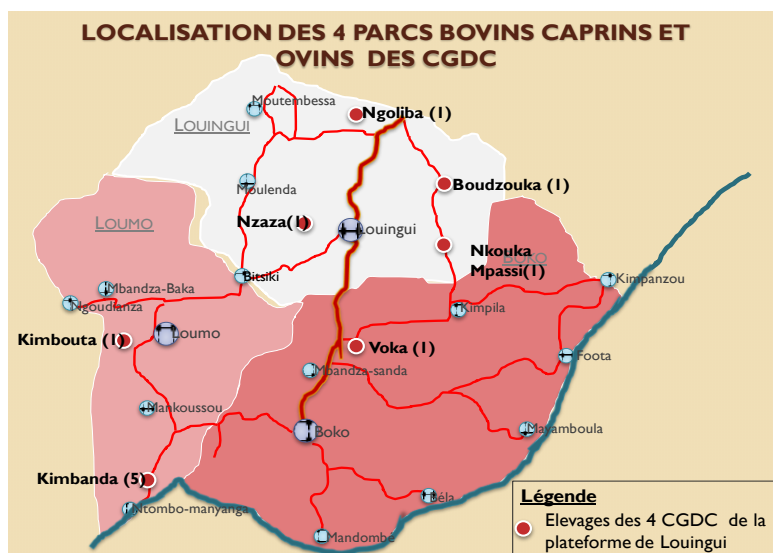
- le Conseil départemental a programmé dans le Plan d'investissement Annuel de 2014, un montant de 100.000.000 F CFA pour la réhabilitation de l'Unité de fabrication des fruits de Boko et le programme de renforcement des capacités de l'Institut en faveur des acteurs de la filière ;
- Le Campus rural de Loukoko a mis en place un programme de renforcement des capacités des transformatrices individuelles pour résoudre le problème de commercialisation des producteurs. En outre, il a le projet de conditionnement de la grenadille pour la fourniture du concentré de jus de la grenadille ;
- La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Central (BDEAC) a appuyé la société BAYO par un financement de 400.000.000 F CFA en vue de l'acquisition d'un équipement de transformation de jus de fruit d'une capacité de 50 tonnes par jour afin de desservir la sous région ;
- La Banque mondiale appuie la mise en place de la filière en renforçant la mise en relation des acteurs, soutient la mise en place d'un fonds de garantie auprès d'un Etablissement de la Micro finance pour garantir les prêts des acteurs de la filière.
- Le PADE a fortement contribué pour arriver à ce premier niveau de mise en relation des acteurs de la chaîne de production de la grenadille. Il entreprend un programme pour opérationnaliser avec le cofinancement de la Banque mondiale et du Gouvernement congolais sur la mise en réseaux des acteurs, notamment les transformateurs ;
- La société BAYO, les producteurs de la grenadille de Louingui organise la collecte de la grenadille. Elle a en outre doté près de 12 producteurs en équipements agricoles pour augmenter les superficies des exploitations de 1 ha à 2 ha de champ ;
- La plateforme des CGDC a été le moteur qui a initié la réflexion sur le réseau de la grenadille en faisant le plaidoyer auprès du PADE, du conseil départemental, du PADEL pour arriver à ce premier niveau institutionnel du réseau de la grenadille ;
- L'union des productions de la grenadille de Louingui a créé une caisse d'achat des intrants et obtenu un financement du PADE pour introduire la petite mécanisation sur la culture de la grenadille. L'acquisition d'un tracteur, de trois (3) tondeuses débroussailleuses leur permettent de mutualiser ces équipements ;
- Les autres transformateurs en cours de recensement recevront un appui de l'Institut pour professionnaliser le secteur de la transformation ;

Les corps de métiers des commerçants et des transporteurs de la filière sont en cours de structuration. Il bénéficiera du PADE un renforcement des capacités sur la gestion des outils comptables et sur la gestion des prêts

SECTION I.5- LE PROJET DE RELANCE DE L'ÉLEVAGE ET DES PETITS RUMINANTS

La plateforme des CGDC a lancé en 2007, une réflexion pour la relance de l'élevage bovins et ovins dans le district. Avant la période post conflit, ce district comptait au moins 2000 têtes de bovins qui ont été décimés pendant les guerres civiles. Trois (3) CGDC ont été appuyés individuellement en 2010 par le PNUD pour l'acquisition de 5 têtes de bovins. Face aux résultats encourageants de ces ARG, les CGDC ont obtenu, en 2012, un financement de l'Union Européenne de l'ordre de 14.000.000 F CFA. Ce projet a consisté à créer un centre pilote de 22 têtes de bovins à Nkouka Mpassi, qui par métayage, dessert les 3 autres CGDC de Ngoliba, Boudzouka et Nzaza et les villages environnants ; et un centre pilote de 22 têtes d'ovins à Nzaza. Par le biais du métayage, ce centre alimente les parcs ovins des trois (3) autres CGDC et des villages environnants.

Carte 3 : Localisation des parcs bovins et ovins du projet de relance de l'élevage des CGDC



Source : Projet de Développement Economique Rural (PRODER). 2013.

Les systèmes de production sur la grenadille et l'élevage bovin et porcin qui structurent les espaces villageois de Louinguï se sont développés à partir de deux (2) grands facteurs : le premier facteur comprend la disponibilité de ressources locales, la bonne régulation du système foncier non conflictuel et d'une main œuvre relativement qualifiée. Le second facteur a trait au capital social accumulé pendant de période séculaire, enrichie par une histoire commune. Ce capital social qui a permis une mobilisation des ressources internes et externes, constitue le levier qui va favoriser l'éclosion des modèles économiques et l'attraction de Louinguï..

CONCLUSION GÉNÉRALE

L` apprentissage d`une intelligence et d`une compétence territoriale

Les CGDC sont le fruit d`une réflexion stratégique du gouvernement congolais en partenariat avec les bailleurs de fonds. Une expérience de grande envergure qui a permis d`organiser tant soit peu la communauté de base du territoire de Louingui.

Cette dynamique exogène du PRAEBAEE s`est appuyée sur une dynamique locale endogène fondée sur une identité culturelle du peuple Sundi. Cette dynamique territoriale est le moteur qui a propulsé d`initiatives à la base.

La territorialité du district de Louingui s`exprime par deux grands facteurs sociaux et sociétaux qui ont structuré cette identité territoriale : En premier lieu, le territoire de Louingui représente pour le peuple Sundi un véritablement un espace vécu, la mémoire d`un espace hérité de leurs aïeux, fondateurs des sociétés fondateurs du royaume Kongo. En second lieu, une identité culturelle qui s`exprime et s`imprime dans leurs comportements, leurs mœurs, coutumes et l`organisation de l`espace à travers l`habitat et la production agro pastorale, les innovations, les adaptations face aux contraintes naturelles et aux incertitudes conjoncturelles. Les initiatives des CGDC ont été facilitées par :

- le sentiment d`appartenance qui a créé la confiance, et une bonne appropriation du principe de travailler ensemble pour gagner ou réussir des projets d`intérêts communs.
- La grande solidarité des fils du terroir habitant à Brazzaville a suscité un entrepreneuriat remarquable des natifs.

Cependant celle-ci se heurte à un déficit de formation et d`encadrement. Cette grande contrainte sur la faiblesse de l`investissement immatériel de l`action publique atténue la dynamique sociale.

En participant aux initiatives de développement, Les CGDC, organes relais des communautés organisées sont des acteurs de changement. Ils ont leur rôle significatif à jouer entre l`administration locale, les investisseurs pour renforcer le dialogue territorial pour la finalisation du processus de mise en place du système de production local sur la grenadille.

Les innovations des CGDC appuyées par les enfants du terroir ont pour but insoupçonné de faire émerger une économie locale basée des produits locaux (grenadille et élevage bovin), afin de le rendre compétitif et attractif par rapport aux localités environnantes. Cette expérience va continuer à attirer des investisseurs pour la valorisation de cette ressource rare qui est le fruit de la passion.

Des pratiques courants de mobilisation des habitants pour un dialogue citoyen constructif autour d`une vision partagée autour de la grenadille et de l`élevage, sont le signe d`une intégration et d`une gouvernance locale.

A travers la mise en réseau des acteurs les CGDC sont devenus des forces de mobilisation et de proposition, autour des actions qui s`inscrivent dans une démarche d`apprentissage et de consolidation de la gouvernance territoriale et le développement territorial par la promotion de la démocratie participative.

Cette pleine responsabilisation des CGDC par le dialogue territorial avec les autres acteurs, a pris les formes de la négociation, la coopération, et la mise en réseau des acteurs, conditions requises pour asseoir un haut niveau d'organisation territoriale justifié par la multiplication des acteurs.

Dans le district de Louingui, l'existence déjà de tels leviers participent à l'émergence d'une intelligence territoriale et d'une compétence territoriale.

BIBLIOGRAPHIE

BAUELLE Guy, GUY Catherine et MERENNE SCHOUMAKER Bernadette : Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats. Presses Universitaires de Rennes. Collection «Didact géographie ». 2010. 282 pages.

DEAUD Michel : L`art de la thèse. Collection Grands repères- Guides. Nouvelle édition. La Découverte. 2006. 202 pages.

COURLET Claude : L`économie territoriale. Presses Universitaires de Grenoble. 2008. 136 pages.

DESJEUX Dominique : Stratégies paysannes en Afrique Noire. Le Congo. Essai sur la gestion de l`incertitude. L`Harmattan. 1987. 263 pages.

DIOP Mamadou : Le pouvoir local. Décentralisation et développement urbain. Edition Clairafrique. 2011. 393 pages.

DIOP Amadou : Contribution pour une Politique d`Aménagement et de Développement des territoires du Sénégal. Faire émerger des régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales. GERAD. 2012. 96 pages.

INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT : Comprendre une économie rurale. Guide pratique de recherche. Collection Alternatives Paysannes dirigée Dominique Desjeux. Série Développement et paysannat. Édition l`Harmattan. 1981. 172 pages.

GIRARDOU Jean : Politiques d`aménagement du territoire. Mise au point. ELLIPSES. Deuxième édition. 2012. 238 pages.

GREGOIRE Luc Joël, KANE Aboudoulaye Racine, KACOU Albérie : L`Afrique et les défis de la gouvernance. Programme des Nations Unies Pour le Développement. MAISONNEUVES &LAROSE.2005. 862 pages.

LELOUP Fabienne, MOYART Laurence et PECQUEUR Bernard : La gouvernance ». Géographie Économie Société. Lavoisier | 2005/4 – Vol. 7

MINISTERE DE L`ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, CHARGE DE L`ALPHABETISATION : Textes règlementaires applicables au secteur éducatif de la république du Congo : loi, décret, arrêté, note de service et note circulaire Tome I. Brazzaville, 2005. 141 pages.

MINISTERE DE L`ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, CHARGE DE L`ALPHABETISATION : Textes règlementaires applicables au secteur éducatif de la république du Congo : loi, décret, arrêté, note de service et note circulaire Tome II. Brazzaville, 2005. 136 pages.

NKALOULOU Bernard : Dynamique paysanne et Développement rural au Congo ; L`Harmattan.1984. 960 pages.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE : Développement Territorial Participatif Et Négocié (DTPN). Un Abrégé De Proposition Spécialiste Du Développement Territorial, (PNRL). Document de travail de la Division des terres et des eaux : Mai 2012. 60 pages.

POLESE Mario et SHEARMUR Richard : Economie urbaine et régionale. Introduction à la géographie économique. Economica. Deuxième édition. 2005. 377 pages.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT : Document de Stratégie des Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC). Octobre 2009. 23 pages.

ZIAVOULA Robert Edmond : Le Congo, enjeu territorial et développement local. Etudes africaines. L'Harmattan. 2005. 276 pages.

LISTE DES TABLEAUX, DES CARTES ET DES PHOTOGRAPHIES

Liste des tableaux

N°	Noms des tableaux
1	Tableau 1 : Les conditions de vie des populations
2	Tableau 2 : Les équipements du district de Louingui
3	Tableau 3 : Synthèse sur les capacités institutionnelles et organisationnelles des CGDC
4	Tableau 4 : Capacités financières des CGDC
5	Tableau 5 : Caractérisation des acteurs impliqués dans la gestion du terroir
6	Tableau 6 : Le jeu d'influence et de dépendance
7	Tableau 7 : Les moyens d'influence des acteurs
8	Tableau 8 : Processus et moyens de production
9	Tableau 9 : La production de la grenadille
10	Tableau 10 : Les contraintes et les atouts de la culture de la grenadille

Liste des cartes

N°	Noms des cartes
1	Carte 1 : Le maillage des CGDC sur le territoire congolais
2	Carte 2 : La carte administrative du district de Louingui
3	Carte 3 : Localisation des parcs bovins et ovins du projet de relance de l'élevage des CGDC

Liste des photographies

N°	Noms des photographies
1	Photo 1 : Réunion des CGDC de Louingui avec le conseil départemental du Pool
2	Photo 2 : Verger d'un producteur de la grenadille

Liste des graphiques

N°	Noms des graphiques
1	Graphique 1 : Les acteurs de la filière de la grenadille

TABLE DE MATIERE

ANNEXE 1 : GRILLE D’EVALUATION DES CGDC

I- Localité de Louingui

II- Identité de l’organisation :

<i>Département</i> :
<i>Nom de l’école/village</i> :.....
<i>Nom du président de l’organisation</i> :.....
<i>Nombre de membres du bureau de l’organisation</i> :
<i>Nombre de membres de la commission de contrôle</i> :.....
<i>Date de mise en place de l’organisation</i> :.....

II- capacités institutionnelles

Critères d’appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Tenue de l’assemblée générale constitutive	PV assemblée générale constitutive		
Statuts et règlement intérieur	Statuts et du règlement intérieur		
Reconnaissance légale	Récépissé		
Tenue des assemblées générales ordinaires	PV des assemblées générales ordinaires		
Contrôle par la commission de contrôle du bureau	Rapports de contrôle		
Bureau (siège)	Local et adresse physique du siège local de l’organisation		

Total 1			
----------------	--	--	--

III- Capacités administratives

Critères d'appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Enregistrement des courriers	Registres de courrier arrivée et courrier départ		
Système d'archivage des données et des documents	Classeurs, boîtes à archives ...		
Planification des activités	Plan d'action annuel, Programme d'activités/ projets/		
Total 2			

IV- Capacités d'organisation

Critères d'appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Programmation des réunions	Plan annuel de réunions		
Tenue des réunions du bureau	PV ou comptes rendus des réunions		
Contrôle interne par la commission de contrôle	Fiches ou rapport de contrôle de caisse		
Compte bancaire	Attestation d'ouverture de compte ou carnet de compte		
Equipement	Matériel (ordinateur, chaises, autres)		
Total 3			

V- Capacités de gestion et de mobilisation des ressources financières

Critères d'appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Cotisations des membres	Carnet de collecte de fonds		
Financements déjà reçus	Accord ou convention de financement		
Projet soumis au bailleur	Document du projet		
Projet en cours d'élaboration	Draft de projet		
Tenue d'une comptabilité	Cahier de caisse, livre de banque bilan financier, compte d'exploitation, Plan de la trésorerie, budget, et rapports financiers		
Total 4			

VI- Capacités techniques ou opérationnelles

Critères d'appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Participation à la gestion de l'école	Compte rendu, PV réunion ou AG		
Gestion des infrastructures	Fiches d'inventaire du patrimoine		
Gestion des fonds	Rapports financiers de l'école		
Statistique des enseignants et élèves par niveau.	Fiche des données statistiques		
Prise de décision	PV du Conseil d'Administration PV de réunion PV du Conseil de maîtres		

Sécurisation	Mécanisme de sécurisation		
Domaines de compétence	Ressources humaines dans les domaines de leur compétence		
Activités réalisées	Visite de site		
Montant de démarrage de l'activité	Cahier de cotisations		
Apport sollicité	Contrat de partenariat		
Total 5			

VII- Capacités relationnelles

Critères d'appréciation	Moyens de vérification	Barème de notation (0 à 5)	Observations
Partenariats			
Rapport entre les membres du CGDC	PV de réunions		
Rapport entre le CGDC et l'administration scolaire	PV de réunions		
Rapport entre le CGDC et l'APE	PV de réunions		
Rapport entre le CGDC, le Comité du village et les autorités locales	Compte rendu de réunions		
Autres acteurs de développement	Document d'accord ou de conventions de financement avec des bailleurs ou autres		
Total 6			

VIII- Résultats

	Nombre de points	Commentaires	Recommandations
--	------------------	--------------	-----------------

Total 1			
Total 2			
Total 3			
Total 4			
Total 5			
Total 6			
Note globale			

Date.....

Nom et signature de l'évaluateur

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

<p>FOCUS GROUP SUR LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A LOUINGUI DISCUSSION AVEC LES CGDC DU 6/07/2013 AU 9/06/2013</p>
--

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

- ✓ Durée prévue pour la discussion : environ 1 heure
- ✓ La question surlignée est la question centrale; les questions subalternes ont été pensées pour guider la conversation
- ✓ La formulation des questions doit être aussi neutre et objective que possible, pour ne pas orienter les réponses
- ✓ Le facilitateur répète la question à intervalles réguliers pour recentrer le débat si besoin
- ✓ Le facilitateur intervient très peu, et uniquement dans un but précis :
 - s'assurer que toutes les personnes qui veulent s'exprimer peuvent le faire
 - s'assurer que toutes les personnes présentes se sont exprimées\

QUESTIONS

Que pensez-vous du rôle joué par les membres de la communauté dans le développement de Louingui? Leur implication dans la prise de décision, les travaux et activités, la gestion des infrastructures?

- ✓ **L'importance de la participation communautaire**
 - D'après vous, quel doit être votre rôle, en tant que communauté, dans le développement de Louingui?
 - D'après vous, pourquoi tous les membres de la communauté doivent-ils travailler ensemble pour développer leur village?
 - Ou jugez-vous que travailler ensemble et en groupe n'a pas d'importance : pour quelles raisons?
- ✓ **Le rôle de la communauté** dans le district de Louingui
 - Comment vous organisez-vous pour définir vos problèmes, identifier vos besoins, prendre des décisions, élaborer, participer aux travaux, contrôler suivre et évaluer les projets)?
 - Dans quelles mesures l'avis des populations est-il pris en compte?
 - Le nombre de personnes qui travaillent pour les projets de la communautaire est-il élevé ou satisfaisant?
 - Que faut-il faire pour que plus de personnes dans la population participent aux affaires du village?
- ✓ **L'exemple de l'école**
 - Que pensez-vous de l'école de votre village?
 - Comment tous les membres de communauté vont-ils travailler ensemble pour améliorer le cadre scolaire?
 - A la cantine?
 - Pour les AGR?

**QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SUR LA PERCEPTION DE LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE PAR
LES AUTORITÉS LOCALES**
QUESTIONS POSÉES AUX REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS LOCALES OU AUX PERSONNES
RESSOURCES
DU 6/07/2013 AU 9/07/2013

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

- ✓ Les questions surlignées sont les sujets à aborder prioritairement. Les questions subalternes ont été pensées pour guider la conversation en cas de besoin
- ✓ L'enquêteur devra rester vigilant quant à la manière de poser les questions :
 - Il devra adapter la formulation en fonction de son interlocuteur et de son appartenance à tel ou tel comité;
 - Il devra veiller à ne pas orienter les réponses de son interlocuteur à travers la formulation des questions.

QUESTIONS

- 1) Selon vous, quel rôle doivent jouer les communautés dans le développement local?**
 - Quel est l'intérêt d'une bonne organisation de tous les membres de la population dans le développement local?
 - A quelles étapes les communautés doivent-elles intervenir et pour faire quoi?
 - Comment le rôle des communautés s'articule-t-il avec celui des autorités?
 - D'après vous, quels sont les risques en cas d'une démobilisation des membres de la communauté dans le développement?
- 2) Que pensez-vous de l'organisation du village?**
 - Les populations sont-elles associées aux prises de décision?
 - Participent-elles aux travaux et activités?
 - Quels sont les atouts du travail de groupe ?
 - Quelles sont les limites du travail de groupe ?
 - Comment faire mieux?
- 3) Que pensez-vous des comités de gestion mis en place dans ore village?**
 - Les membres?
 - Leur rôle?
 - Leur travail au quotidien?
- 4) Comment jugez-vous les relations entre les représentants des communautés (comités) et les représentants des autorités locales?**
 - Combien de fois par semaine/mois vous entretenez-vous?
 - En général, comment se déroulent les échanges?
 - Comment faire pour renforcer ces relations?

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SUR L'ORGANISATION VILLAGEOISE
QUESTIONS POSÉES AUX MEMBRES DES CGDC
DU 6/07/2013 AU 9/07/2013

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

La méthode de collecte retenue pour le focus group est l'évaluation participative. Elle est une technique de recherche consultative qui se mène à travers une discussion de groupe où les informateurs d'une certaine catégorie renseignent sur les thèmes afin de comprendre pourquoi ils pensent et agissent d'une manière donnée. Elle est basée sur la communication verbale et utilise la dynamique du groupe et la connaissance des individus sur les thèmes abordés. Chaque groupe est constitué de 8 à 10 personnes.

- ✓ Les questions surlignées sont les sujets à aborder prioritairement. Les questions subalternes ont été pensées pour guider la conversation en cas de besoin.
- ✓ L'enquêteur devra rester vigilant quant à la manière de poser les questions
 - Il devra adapter la formulation en fonction de son interlocuteur et de son appartenance à tel ou tel comité;
 - Il devra veiller à ne pas orienter les réponses de son interlocuteur à travers la formulation des questions.

QUESTIONS

5) Votre rôle au sein de votre comité?

- Quel est votre opinion sur le fait d'«Être ensemble pour gérer ou s'occuper des affaires du village? (Atouts, difficultés, etc.)
- Quelle est la mission de votre comité?
- Quel est votre rôle au sein de ce comité?
- Comment vous organisez-vous pour accomplir votre mission?

6) Comment s'organise les populations d village?

- Quelles sont les responsabilités des différents comités et de leurs membres?
- Comment jugez-vous le travail et l'engagement des membres au sein des différents comités de la localité?

7) Quels sont les bénéficiés ou le profit du travail en groupe dans votre CGDC?

- Quels sont les bénéficiés du travail en groupe sur le développement local?
- Pensez-vous que travailler en groupe a permis de mobiliser d'avantage la population de votre village ?
- Pensez-vous que le travail de groupe a permis de mieux conduire le projet et de mieux gérer l'eau, le CSI et l'école, les pistes et les autres infrastructures?

8) Que pensez-vous du travail réalisé par chaque comité (CGDC, CGPE, COSA)?

- Le CGDC? COSA? CGPE?

9) Que pensez-vous de la coordination entre les différents comités de votre village?

- Dans quelles mesures travaillent-ils ensemble?

- Que pensez-vous de leur façon de travailler ensemble?

10) Que faudrait-il faire pour renforcer l'organisation villageoise i?

- Pour travailler de manière plus efficace?
- Pour mobiliser plus de personnes aux affaires du village?
- Pour être plus écouté par les autorités locales et peser davantage dans les décisions?
- Pour mobiliser davantage la population?

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SUR LA GESTION DE PROJET A LOUINGUI
QUESTIONS POSÉES AUX MEMBRES DES COMITÉS
DU 6/07/2013 AU 9/07/2013

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

La méthode de collecte retenue pour le focus group est l'évaluation participative. Elle est une technique de recherche consultative qui se mène à travers une discussion de groupe où les informateurs d'une certaine catégorie renseignent sur les thèmes afin de comprendre pourquoi ils pensent et agissent d'une manière donnée. Elle est basée sur la communication verbale et utilise la dynamique du groupe et la connaissance des individus sur les thèmes abordés. Chaque groupe est constitué de 8 à 10 personnes.

- ✓ Les questions surlignées sont les sujets à aborder prioritairement. Les questions subalternes ont été pensées pour guider la conversation en cas de besoin
- ✓ L'enquêteur devra rester vigilant quant à la manière de poser les questions :
 - Il devra adapter la formulation en fonction de son interlocuteur et de son appartenance à tel ou tel comité;
 - Il devra veiller à ne pas orienter les réponses de son interlocuteur à travers la formulation des questions.

QUESTIONS

11) Quelle est votre expérience en matière de gestion de projet?

- A combien de projets avez-vous déjà participé?
- Quel type de projet?
- Quel était votre rôle dans ce projet?

12) Dans quels domaines précis avez-vous renforcé vos propres compétences en participant à ce/ces projet(s)?

- Qu'avez-vous appris?
- Que voulez-vous encore apprendre?
- Quel a été votre rôle dans le cycle de vie des projets exécutés dans le village?

13) Si l'on vous propose de participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau projet :

- Que faites-vous en premier?
- Comment procédez-vous?
- Que faites-vous pour assurer le suivi des activités/travaux?
- Que faites-vous pour garantir l'appropriation du projet par les bénéficiaires?
- Que faites-vous en cas de problème avec un prestataire?